

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 8 juin 2026, à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des services administratifs

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 8 juin 2026, à 19 h

10.03 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs

Approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 4 mai 2026, à 19 h et le 12 mai 2026, à 16 h

10.04 Questions

CA Direction des services administratifs

Période de commentaires des élus

10.05 Questions

CA Direction des services administratifs

Période de commentaires du public - Demande de dérogation mineure pour le bâtiment situé au 2385, rue Jolicoeur (dossier en 40.06)

10.06 Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction des services administratifs

Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

10.07 Questions

CA Direction des services administratifs

Période de questions et commentaires du public

10.08 Déclaration / Proclamation

CA Direction des services administratifs

Motion pour souligner en juin le Mois national de l'histoire autochtone et célébrer la Journée nationale des peuples autochtones, le 21 juin

20 – Affaires contractuelles

20.01 Contrat de construction

CA Direction des travaux publics - 1260495001

Accorder un contrat à Environnement routier NRJ inc. pour des travaux d'aménagement de nouveaux arrêts de bus, au montant de 221 647,83 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense totale de 265 977,40 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212601 - 5 soumissionnaires

20.02 Contrat de construction

CA Direction des travaux publics - 1260484001

Accorder un contrat à Romcobat Bâtiments inc. pour le remplacement de la fenestration et travaux connexes au chalet Clifford, au montant de 282 493,58 \$ / Autoriser une dépense totale de 385 804,37 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212616 – 5 soumissionnaires

District(s) : Saint-Paul- Émard - Saint-Henri-Ouest
Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie

20.03 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1269838003

Octroyer une contribution financière de 25 000 \$ pour l'année 2026 au Festival sur le Canal pour l'organisation du Festival sur le Canal / Approuver un projet de convention à cet effet

20.04 Subvention - Contribution financière

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1268062001

Octroyer une contribution financière de 12 000 \$ à la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour soutenir l'organisation de l'édition 2026 du festival de quartier « À l'Ouest de la Dame »

20.05 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1265443005

Octroyer une contribution financière de 10 000 \$ pour l'année 2026 au Centre récréatif culturel et sportif St-Zotique (CRCS) inc. pour le projet Programme concerté d'accompagnement jeunesse / Approuver le projet de convention à cet effet

District(s) : Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown
Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale

20.06 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des travaux publics - 1268532001

Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 40 000 \$ à Action-Gardien, corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles et Épicentre Saint-Henri, dans le cadre du Plan de développement d'une communauté nourricière du Sud-Ouest pour l'année 2026 / Approuver les projets de conventions à cet effet

20.07 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des travaux publics – 1268532002

Octroyer une contribution financière de 6 500\$ à Groupe Pro-Vert pour l'année 2026 afin de remplacer les équipements de la serre affectés par un incendie et pour sécuriser le site / Approuver le projet de convention à cet effet

District(s) : Saint-Paul-Émard - Saint-Henri-Ouest

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des services administratifs - 1269248005

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois d'avril 2026

30.02 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Direction des services administratifs - 1268921002

Demander au comité exécutif d'autoriser un virement budgétaire de 519 400 \$ net de ristournes en 2026 en provenance de la réserve pour infrastructures socioculturelles et sportives vers l'arrondissement du Sud-Ouest et d'autoriser, à compter de 2027, un ajustement annuel et récurrent de 972 300 \$ net de ristournes, indexé à la base budgétaire de l'arrondissement du Sud-Ouest pour l'exploitation du parc du Bassin-à-Bois

30.03 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1265114001

Appuyer les projets de trois institutions scolaires de l'arrondissement afin que ces derniers puissent bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air / S'engager à conclure une entente avec ces institutions afin de rendre les installations sportives accessibles à l'ensemble de la population

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs

30.04 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des travaux publics – 1269492001

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures sportives, récréatives et de plein air pour le projet de rénovation et de mise aux normes du centre Saint-Charles

District(s) : Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown

30.05 Budget - Autorisation de dépense

CA Bureau des élus du Sud-Ouest – 1260339005

Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 3 000 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1264334003

Donner un avis de motion et adopter un premier projet de Règlement sur le zonage incitatif

40.02 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1264334004

Donner un avis de motion et adopter un projet de Règlement sur le zonage différencié

40.03 Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs - 1265650006

Donner un avis de motion et déposer un projet de Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009)

40.04 Ordonnance - Bruit

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine – 1269536001

Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3), autorisant l'exécution de travaux d'urgence d'Hydro-Québec, sur les rues Saint-Patrick, Bridge et Wellington, durant les fins de semaine du 12 juin 2026 au 13 juillet 2026, en dehors des plages horaires prescrites

40.05 Ordonnance - Autre sujet

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1269838002

Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - Séance du 8 juin 2026

40.06 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1260063005

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015), une dérogation mineure relative à la marge arrière pour le bâtiment situé au 2385, rue Jolicoeur (lot 1 243 335 du cadastre du Québec)

40.07 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine – 1267365001

Ajouter 27 espaces de stationnement tarifés à divers endroits sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest

District(s) : Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown

40.08 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine – 1264824001

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation de l'immeuble portant le numéro 6085, boulevard Monk

District(s) : Saint-Paul-Émard - Saint-Henri-Ouest

40.09 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine – 1267605001

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble constitué des lots 1 853 629, 6 387 941, 6 387 943, 6 387 945, 6 387 947 du cadastre du Québec

District(s) : Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown

70 – Autres sujets

70.01 Questions

CA Direction des services administratifs

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 28

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 1

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1260495001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ Inc. pour des travaux d'aménagement de nouveaux arrêts de bus, au montant de 221 647,83 \$ toutes taxes incluses. / Autoriser une dépense totale de 265 977,40 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212601 (05 soumissionnaires)

D'accorder à Environnement Routier NRJ Inc. , plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'aménagement de nouveaux arrêts de bus sur la rue St-Patrick dans l'arrondissement du Sud-Ouest au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 221 647,83\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #212601;

D'autoriser une dépense de 22 164,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 22 164,78 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par le Service de l'urbanisme et de mobilité (SUM).

Signé par	Marc-André HERNANDEZ	Le 2026-06-01 16:06
------------------	-------------------------	----------------------------

Signataire :

Marc-André HERNANDEZ

directeur(-trice)-amenag.urbain et serv. entreprises (arr.)
Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1260495001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ Inc. pour des travaux d'aménagement de nouveaux arrêts de bus, au montant de 221 647,83 \$ toutes taxes incluses. / Autoriser une dépense totale de 265 977,40 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212601 (05 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La STM procède à la refonte de son réseau d'autobus afin d'améliorer l'expérience client et l'adapter aux besoins de mobilité de ces derniers. Dans ce cadre, l'arrondissement Sud-Ouest intègre deux nouveaux arrêts d'autobus sur la rue Saint-Patrick afin d'améliorer l'accessibilité aux transports en commun. Ces interventions s'inscrivent directement dans le Plan local de déplacements, Axe 1- Sécurité des déplacements et amélioration des milieux de vie, en contribuant à des parcours piétonniers plus sécuritaires, accessibles et favorables à la qualité de vie.

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) a assuré la planification et la conception, tandis que l'arrondissement réalise les travaux. Le financement est assumé à 100% par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) - Art. 85.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 22 0014 (09-02-2026) Offrir au conseil municipal, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), de prendre en charge le processus d'appel d'offres, l'octroi du contrat, la réalisation et la surveillance de l'ensemble des travaux d'aménagement de deux arrêts de bus sur la rue Saint-Patrick, au niveau des intersections des rues Eadie et de l'Église, sur le réseau artériel de l'arrondissement. (GDD # 1269382002)

CM26 0362 (23-05-2026) Accepter l'offre de l'arrondissement du Sud-Ouest, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge le processus d'appel d'offres, l'octroi du contrat, la réalisation et la surveillance des travaux d'aménagement de 2 arrêts d'autobus sur la rue Saint-Patrick, aux intersections de la rue Eadie et de l'avenue de l'Église (GDD # 1264368001)

CM25 1375 (15-12-2025) Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2026, la délégation du conseil d'agglomération au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD # 1251024001)

DESCRIPTION

Les principaux travaux prévus au contrat sont :

Arrêt no 1 : intersection de la rue Saint-Patrick et de l'avenue de l'Église;

Arrêt no 2 : intersection de la rue Saint-Patrick et la rue Eadie.

Construction de trottoirs et de bordures de béton;

Construction de dalle armée pour abribus;

Installation de bollard de sécurité;

Réfection de surface en gazon en plaques.

Des travaux d'électricité doivent être réalisés à l'intersection de la rue Saint-Patrick et la rue Eadie:

Les travaux sont prévus d'être exécutés du 22 juin au 31 août 2026

L'arrondissement Le Sud-Ouest, agissant en tant qu'exécutant du projet, devra tenir les parties prenantes informées de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. À la fin des travaux, l'arrondissement doit effectuer et assurer la saisie des données et devra également transmettre les redditions de comptes requises aux directions et services respectifs.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres public N° 212601 pour des travaux d'aménagement de nouveaux arrêts de bus sur la rue St-Patrick dans l'arrondissement du Sud-Ouest a été lancé le 24 mars 2026 via le système électronique d'appels d'offres (SEAO). L'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 avril 2026 à 11 heures.

cinq (05) entreprises se sont procuré les documents de soumission et les cinq (05) entreprises ont déposé leurs soumissions avant la date limite du 21 avril 2026 à 11h00.

Le tableau ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et les prix soumis, ainsi que les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'estimation réalisée.

Soumissions conformes	Prix de base (HT)	Taxes (TPS+TVQ)	Coût des travaux (TTC)
1_ Environnement Routier NRJ Inc.	192 779,15 \$	28 868,68 \$	221 647,83 \$
2_ Les Entreprises Ventec Inc.	212 380,00 \$	31 803,91 \$	244 183,91 \$
3_ Uniroc Construction Inc.	214 605,10 \$	32 137,11 \$	246 742,22 \$
4_ Conception PLHP Inc.	230 265,00 \$	34 482,18 \$	264 747,18 \$
5_ Ramcor Construction Inc.	255 960,00 \$	38 330,01 \$	294 290,01 \$
Dernière estimation réalisée			330 487,59 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			254 322,23 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			14,74%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>			72 642,18 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			32,77%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			(108 839,76 \$)

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-32,93 %
---	----------

- L'adjudicataire du présent contrat ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor ni à la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.
- Ce contrat, suite à une analyse de risque effectuée par le Bureau de projets, ne requiert pas une évaluation du rendement de son adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du contrat à octroyer : 221 647,83 \$ (TTC).

Le montant du budget prévisionnel de contingence (10%) : 22 164,78 \$ (TTC).

Le montant du budget prévisionnel pour les incidences (10%) : 22 164,78 \$ (TTC).

Le coût total du projet est évalué à **265 977,40 \$ (TTC)** ;

Un montant maximal de **242 872,81 \$** net de ristourne , incluant travaux , contingences et incidences, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale ,19-023-2 Progr. aménagement des rues du réseau artériel CM25 1286

Le budget net requis (243k\$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2026-2035 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années:

Projet	2026	2027	2028	Ultérieur	TOTAL
59070 - Programme d'aménagement des rues - Artériel	243	0	0	-	243

MONTRÉAL 2030

Ce dossier joue un rôle dans l'atteinte des objectifs de Montréal 2030 :

- Offrir des milieux de vie sécuritaires et de qualité : Aménagement de trottoirs de qualités spécialement conçu pour les nouveaux arrêts d'autobus dans l'optique de sécuriser les usagers de la STM
- Assurer des options de mobilité durable intégrées et accessible pour toutes et tous : Aménager des trottoirs des arrêts d'autobus avec accès universel afin d'assurer les déplacements sécuritaires et d'améliorer l'accessibilité

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report des travaux du contrat entraînera plusieurs conséquences :

- Augmentation des coûts : L'arrondissement devra assumer des coûts supplémentaires.
- Retard des travaux : Les travaux ne pourront pas être réalisés en 2026.
- Perte de subventions : Les subventions de la ville-centre ne seront pas systématiquement reconduites à une autre année, entraînant une perte financière.
- Sécurité compromise : Le niveau de sécurité des usagers sera mis en danger.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Service des communications préparera une communication. Des communiqués électroniques seront envoyés aux riverains avant le début des travaux, détaillant la nature des travaux, les entraves, les accès aux riverains, la relocalisation des stationnements si nécessaire, ainsi que les mesures de mitigation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées (CA du 08 juin 2026)

Début des travaux : 22 Juin 2026

Durée des travaux : 70 jours calendrier

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres et d'adjudication du contrat respecte le Règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal. De plus, des clauses visant à prévenir la collusion et la fraude, ainsi que celles concernant la confidentialité des estimations, ont été incluses dans le cahier des charges de l'appel d'offres public. Après vérification, le signataire de la recommandation atteste que ce dossier est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Johane MORIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gabriel SICOTTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Michel D BÉDARD, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Michel D BÉDARD, 20 mai 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bryan JAVIA
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-19

Justine DESBIENS
Cheffe de division - Bureau de projets - par
intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian BISSONNETTE
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1260484001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à ROMCOBAT BÂTIMENTS inc. pour le Remplacement de la fenestration et travaux connexes au chalet Clifford, au montant de 282 493,58 \$ / Autoriser une dépense totale de 385 804,37 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public numéro 212616 - 5 soumissionnaires

D'accorder à ROMCOBAT BÂTIMENTS inc, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le remplacement de la fenestration et travaux connexes au chalet Clifford, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 282 493,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212616 - 5 soumissionnaires;

D'autoriser une dépense de 42 374,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 60 936,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

Signé par Isabelle A GAUTHIER **Le** 2026-05-29 13:14

Signataire :

Isabelle A GAUTHIER

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1260484001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à ROMCOBAT BÂTIMENTS inc. pour le Remplacement de la fenestration et travaux connexes au chalet Clifford, au montant de 282 493,58 \$ / Autoriser une dépense totale de 385 804,37 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public numéro 212616 – 5 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Situé dans le quartier Côte-Saint-Paul, le parc Clifford est bordé de l'avenue Clifford, de la rue Hadley, du boulevard de la Vérendrye et est adossé au poste Hadley d'Hydro-Québec. On y trouve un chalet de parc, un terrain de balle, des terrains de basketball, des modules de jeux, une aire de pique-nique et un terrain de microsoccer. Une ludothèque est ouverte en été depuis 2021. Ce parc est très fréquenté en journée et en soirée, par plusieurs clientèles, notamment les familles. Ces travaux permettront une ouverture au public du chalet durant 3 saisons.

Des travaux ont été réalisés au chalet du parc à partir de 2022; toutefois, le remplacement de la fenestration existante ainsi que des portes de garage n'a pas pu être effectué en raison d'un manque de fonds disponibles. En effet, le dossier était déjà passé par un premier appel d'offres dont l'ouverture avait eu lieu le 15 décembre 2021, cet appel d'offres a été annulé en raison d'un dépassement de 39% du budget alloué à ce projet, par rapport à l'estimation réalisée. Par la suite, une révision des plans et devis a été réalisée afin de réduire le coût du projet sans compromettre la qualité de la construction et les services attendus.

Les travaux suivants ont été réalisés dans le chalet de parc:

- Reconstruction et mise aux normes des toilettes;
- Reconstruction de la toiture;
- Implantation de l'accès universel pour les usagers;
- Amélioration des éléments électromécaniques.

En 2025, les travaux pour un projet de réaménagement de l'aire de jeux de 18 mois - 5 ans,

les travaux d'éclairage et d'aménagements au parc Clifford ont débutés. Ceux-ci devraient être complétés avant le début du présent contrat. Ce projet a également inclus des travaux d'imperméabilisation des fondations et de drainage du chalet de parc, visant à optimiser le fonctionnement des équipements d'égout situés dans la chambre du sous-sol et permettre une meilleure évacuation des eaux de pluies et des eaux usées du chalet.

Les fenêtres et les éléments en bois qui les composent, étant d'origine, sont aujourd'hui détériorés à un point tel que plusieurs sections de fenestration ont été obturées avec du contreplaqué et les portes de garage sont condamnées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 220154 - 9 juin 2025 : Accorder un contrat à Groupe Madyla inc. pour les travaux de réaménagement de l'aire de jeux de 18 mois - 5 ans, les travaux d'éclairage et d'aménagements au parc Clifford, au montant de 732 861,64 \$ taxes incluses / Autoriser une dépense totale de 1 247 497,24 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences / Appel d'offres public 212507 – 8 soumissionnaires

CA22 22 0342 - 14 novembre 2022 : Autoriser une dépense additionnelle de 165 000 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation partielle du chalet Clifford, dans le cadre du contrat accordé à Constructions Rocart inc., majorant ainsi le montant de la dépense totale de 1 219 670,67 \$ à 1 384 670,67 \$, taxes incluses (dossier 1228108003)

CA22 22 0185 - 6 juin 2022 : Accorder un contrat à Constructions Rocart inc., pour les travaux de rénovation partielle du chalet Clifford, au montant de 1 030 148,41\$ / Autoriser une dépense totale de 1 219 670,67 \$ comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212207 - 6 soumissionnaires (dossier 1228108003)

DESCRIPTION

Pour l'octroi du présent contrat de travaux, le Bureau de projets a procédé, le 30 mars 2026, à la publication sur SEAO de l'appel d'offres public 212616.

La visite des lieux était obligatoire et individuelle pour les soumissionnaires.

Six (6) visites ont été effectuées et cinq (5) soumissions ont été reçues lors de l'ouverture publique qui a eu lieu le 5 mai 2026 à 11 h.

Le procès-verbal de l'ouverture des soumissions est en pièce jointe du présent dossier.

Huit (8) addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres:

Numéro	Date	Contenu
01	2026-04-13	Ajout d'une journée de visites supervisées.
02	2026-04-15	Réponses aux questions
03	2026-04-21	Réponses aux questions
04	2026-04-23	Report de date d'ouverture des soumissions
05	2026-04-27	Addenda A-1 pour l'ajout de produits équivalents au devis
06	2026-04-29	Réponses aux questions
07	2026-04-30	Réponses aux questions
08	2026-04-30	Correction au fichier Excel du bordereau de soumission

Le délai de validité des soumissions est de cent-vingt (120) jours calendrier.

L'adjudicataire aura la responsabilité de la réalisation du projet de remplacement de la fenestration du chalet de parc Clifford ainsi que des travaux connexes. Les travaux faisant l'objet du contrat comprennent sans s'y limiter :

1. L'enlèvement de la fenestration des façades sud du bâtiment;
2. L'installation des nouveaux murs-rideaux, fenêtres et portes de secours latérales;
3. Les travaux connexes requis à l'intérieur incluant les travaux d'ouverture et de ragréage de plafonds pour accès à la structure et les travaux de ragréage.
4. Le remplacement des éléments structuraux, tels que les solives, qui ont atteint la fin de leur durée de vie.

JUSTIFICATION

RÉPONSE DU MARCHÉ SUITE À L'APPEL D'OFFRES

À la suite du processus d'appel d'offres public, cinq (5) soumissionnaires ont déposé une offre, dont les deux plus basses ont été jugées conformes.

Dans l'ensemble, les soumissions présentées sont cohérentes et reflètent une compréhension similaire des documents d'appel d'offres (voir recommandation en pièce jointe).

ROMCOBAT BÂTIMENTS INC. a présenté la plus basse soumission conforme.

TABLEAU DES RÉSULTATS

Soumissions reçues	Évaluation	Prix (avant taxes)	Prix (taxes incluses)
ROMCOBAT BÂTIMENTS INC	RETENUE	245 700,00 \$	282 493,58 \$
SETCO INC.	NON-RETENUE	269 790,00\$	310 191,05 \$
CONSTRUCTION JBE INC.	NON-RETENUE	282 936,29 \$	325 306, 00 \$
DCR CONSTRUCTION / 9496-1687 QUÉBEC INC.	NON-RETENUE	288 210,00 \$	331 369,45 \$
CONSTRUCTION GUILLAUME MAILHOT INC.	NON-RETENUE	311 398,74	355 731,20 \$
Dernière estimation réalisée (février 2026)		259 965,00	371 036,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))		279 607,01 \$	-
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100		12,1 %	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)		65 698,74 \$	-
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme(%) (((la plus haute conforme – la plus basse) / la plus basse) x 100		21,1 %	

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)		(14 265,00 \$)	-
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100		(5,5 %)	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)		24 090,00 \$	-
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse x 100		8,93 %	

Lorsque les coûts, avant taxes et conditions de chantier, sont comparés la plus basse soumission est environ 5,5% moins cher que l'estimation budgétaire (245 700,00 \$ vs 259 965,00 \$). Les frais d'administration et profits du soumissionnaire ont été inclus dans la *Division 01 - Exigences générales* de la ventilation des coûts.

Selon les services professionnels, les montants soumis sont justes et reflètent leur estimation. Des écarts ont été notés dans les divisions 02, 05 et 08. Toutefois, l'ensemble des autres éléments analysés apparaît raisonnable aux yeux des professionnels, compte tenu des différences observées entre les prix soumis par les différents soumissionnaires.

ROMCOBAT BÂTIMENTS INC. n'est pas sur le registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni sur le registre des firmes sanctionnées en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville et ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec.

L'analyse des soumissions et recommandations réalisée par les services professionnels est en pièce jointe au présent dossier.

Ce contrat dont la dépense nette se situe entre le seuil de l'appel d'offres public et est inférieure à 1 000 000 \$ a fait l'objet d'une évaluation de risque du contrat identifiant un faible risque de 6 points, ainsi le contrat n'a pas besoin de faire l'objet d'une évaluation de rendement du fournisseur, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Le formulaire des résultats pour l'évaluation de risque est en pièce jointe au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉPENSES AFFÉRENTES

Différents travaux, services et achats, incidents doivent s'ajouter aux coûts des travaux.

Le tableau ci-après présente les items compris dans les incidences:

Incidences	Total Incidences (taxes incluses)
1. Laboratoire pour infiltrométrie / thermographie des fenêtres	11 497,50 \$
2. Intégration des systèmes d'alarme-intrusion et alarme-incendie	45 990,00 \$
3. Communications	3 449,25 \$
Total incidences (taxes incluses)	60 936,75 \$

Total incidences (net de ristournes)	57 643,38 \$
---	---------------------

Le montant total des incidences est de 60 936,75 \$ taxes incluses, soit 57 643,38 \$ net de ristourne.

RÉPARTITION DES COÛTS

Des contingences d'une valeur de 15% du contrat sont ajoutées afin de répondre aux imprévus qu'un tel projet pourrait rencontrer.

Description	Arrondissement S.O. (100 %)	Total (taxes incluses)
Contrat	282 493,58 \$	282 493,58 \$
Contingences 15%	42 374,04 \$	42 374,04 \$
Incidences	60 936,75 \$	60 936,75 \$
Total taxes incluses		385 804,37 \$
Total Net de ristournes		352 290,81 \$

La dépense totale de ce contrat à autoriser est de **385 804,37 \$** taxes incluses, ou 352 290,81 \$ net de ristournes, incluant un montant de 42 374,04 \$ taxes incluses pour les contingences 15% et un montant de 60 936,75 \$ taxes incluses pour incidences.

La dépense totale sera assumée entièrement par le PDI 2026 -2034 de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Selon le plan stratégie 2030 de Montréal, le projet répond aux orientations suivantes :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins (priorité 19).

La grille d'analyse Montréal 2030 est en pièce jointe au présent dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de ne pas retarder la réalisation de ce projet, la présente dépense doit être autorisée. Faute de quoi, les travaux de remplacement de la fenestration pourraient se retrouver à être réalisés en conditions d'hiver. Les produits et méthodes d'installation de fenêtres diffèrent en conditions d'hiver, ce qui pourrait avoir une influence sur les coûts et sur la qualité et la pérennité des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications spécifiques au présent projet doivent être intégrées à celles du projet de réaménagement du parc, puisqu'elles constituent une phase subséquente des travaux. Ainsi, le plan de communication est structuré de la manière suivante :

Été 2026

- Annonce de l'ouverture du parc et du chalet, tout en mentionnant des travaux de fenestration à l'automne)
- Activité protocolaire à confirmer (avant les travaux de fenestration)
- Médias sociaux

- Site internet

Automne 2026

- Affiche de travaux sur le chalet
- Mention de la fermeture dans les communications pour le Programme des chalets de parcs

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'échéancier du projet est le suivant:

- Réunion de démarrage : Juillet 2026
- Mobilisation au chantier: Septembre 2026

Les délais de fabrication des fenêtres sur mesure et le fait que le chalet demeure opérationnel durant la saison estivale justifient le décalage d'environ 2 mois entre la réunion de démarrage et le début réel des travaux au chantier. Les travaux doivent être complétés avant l'hiver 2026-2027.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le Règlement de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal ainsi que les clauses particulières en prévention de la collusion, de l'intégrité et la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.
À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence HAVARD

ENDOSSÉ PAR

Justine DESBIENS

Le : 2026-05-27

Gestionnaire immobilier

Cheffe de division - Bureau de projets - par
intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian BISSONNETTE
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1269838003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière d'une somme de 25 000 \$ pour l'année 2026 au Festival sur le Canal pour l'organisation du Festival sur le Canal / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

- d'octroyer une contribution financière de 25 000 \$ à l'organisme Le Festival sur le Canal pour l'organisation du Festival sur le Canal les 19, 20 et 21 juin 2026;
- d'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Isabelle A GAUTHIER **Le** 2026-05-28 10:15

Signataire :

Isabelle A GAUTHIER

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1269838003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière d'une somme de 25 000 \$ pour l'année 2026 au Festival sur le Canal pour l'organisation du Festival sur le Canal / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La mission de l'arrondissement est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale. En ce sens, la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) s'engage à offrir des services et une expérience de qualité tout en créant une offre de services novatrice qui encourage la participation citoyenne. En misant sur l'expertise des actrices et acteurs impliqués, la DCSLDS joue son rôle de leader dans ces champs d'intervention tout en adaptant son offre afin de contribuer à la qualité de vie et à l'épanouissement des citoyennes et des citoyens. Afin de mettre en oeuvre son offre de services en culture, en sports, en loisirs et en développement social, l'arrondissement du Sud-Ouest a développé plusieurs partenariats avec des organismes qui contribuent à la réalisation de la mission de la DCSLDS. Depuis 2011, l'arrondissement du Sud-Ouest soutient l'organisme Festival sur le Canal dans sa proposition d'un événement incontournable pour la population et les commerces locaux : un festival culturel d'envergure et gratuit.

Ce dossier vise à approuver le projet de convention et octroyer une contribution financière de 25 000 \$ au Festival sur le Canal pour la réalisation de son édition 2026, qui se tiendra les 19, 20 et 21 juin prochains.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

5 mai 2025 - CA25 22 0123: Octroyer une contribution financière d'une somme de 25 000 \$ pour l'année 2025 au Festival sur le Canal, inscrit au REQ, pour l'organisation du Festival sur le Canal / Approuver un projet de convention à cet effet (dossier 1259838006)
6 mai 2024 - CA24 22 0107 : Octroyer une contribution financière d'une somme de 20 000 \$ pour l'année 2024 au Festival sur le Canal, inscrit au REQ, pour l'organisation du Festival sur le Canal / Approuver un projet de convention à cet effet (dossier 1249838003)
17 mai 2023 - CA23 22 0174 : Octroyer une contribution financière de 20 000 \$ à Festival sur le Canal pour l'année 2023, pour l'organisation du Festival sur le Canal / Approuver un projet de convention à cet effet (dossier 1239838002)
9 mai 2022 - CA22 22 0152 : Octroyer une contribution financière totalisant la somme de 20 000 \$ pour la réalisation du Festival Folk de Montréal sur le canal 2022 (dossier 1225986001)
4 octobre 2021 - CA21 22 0313 : Octroyer une contribution financière totalisant la somme de 15 000 \$ pour la réalisation du Festival Folk de Montréal sur le canal 2021 (dossier

1218873006)

8 avril 2019 - CA19 22 0088 : Octroyer des contributions financières totalisant la somme de 44 600 \$ pour l'année 2019 à divers organismes pour des projets culturels dans l'arrondissement (dossier 1196901002)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à approuver le projet de convention et octroyer une contribution financière de 25 000 \$ à Festival sur le Canal pour la réalisation de son édition 2026. La convention précise les modalités, le projet financé ainsi que les versements accordés.

JUSTIFICATION

L'arrondissement reconnaît l'importance de proposer à la population des opportunités culturelles gratuites et de les faire connaître. Chaque année, différents spectacles sont mis de l'avant durant le festival.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme de 25 000 \$ est entièrement assumée par l'arrondissement, tel que détaillé dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le soutien financier de l'arrondissement, la réalisation du projet pourrait être compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les outils de promotion seront assumés par l'organisme et validés par l'arrondissement. Le Festival sur le Canal sera tenu de respecter un protocole de visibilité ainsi que les normes graphiques d'utilisation du logo de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Application et suivi de la convention.

Évaluation du projet.

Reddition de comptes.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emile GARCEAU
Agent de projets

ENDOSSÉ PAR

Karine BÉLANGER
Cheffe de section

Le : 2026-05-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-Antoine DIONNE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1268062001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 12 000 \$ à la SDC Les Quartiers du Canal pour soutenir l'organisation de l'édition 2026 du festival de quartier « À l'Ouest de la Dame »

Octroyer une contribution financière de 12 000 \$, payable en un seul versement, à la SDC Les Quartiers du Canal pour soutenir l'organisation de l'édition 2026 du festival de quartier « À l'Ouest de la Dame »;
D'autoriser une affectation de surplus de 12 000 \$;
Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Signé par Isabelle A GAUTHIER **Le** 2026-05-29 13:55

Signataire : Isabelle A GAUTHIER

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1268062001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 12 000 \$ à la SDC Les Quartiers du Canal pour soutenir l'organisation de l'édition 2026 du festival de quartier « À l'Ouest de la Dame »

CONTENU

CONTEXTE

Les artères commerciales, à l'échelle montréalaise, font face à de grands défis, alors que s'accroît la compétition de l'offre commerciale en banlieue et que le numérique prend une part de plus en plus importante dans les achats des consommateurs. Il devient indispensable d'innover dans la mise en oeuvre des stratégies et des actions visant l'amélioration de l'attractivité commerciale de nos quartiers centraux.

Afin d'améliorer le rayonnement et l'attractivité des territoires desservis par les sociétés de développement commercial (SDC), il est souhaité de leur accorder des subventions pour la réalisation de projets d'animation visant la revitalisation commerciale.

Par ailleurs, Le *Règlement (RCA24 22007) sur les subventions aux sociétés de développement commercial* a été adopté et qui permet d'encadrer les soutiens financiers annuels et ponctuels octroyés par l'Arrondissement à ces organisations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 22 0306 - 11 novembre 2024 - Adopter, avec changement, un Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (Dossier 1241940003)

CA25 22 0003 - 22 janvier 2025 - Octroyer une contribution financière de 10 000 \$ à la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour soutenir la programmation culturelle dans le cadre de la piétonnisation hivernale Montréal Boréal (Dossier 1248062011)

CA25 22 0158 - 9 juin 2025 - Octroyer une contribution financière de 12 000 \$ à la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour soutenir l'organisation de la quatrième édition du Festival de quartier « À l'Ouest de la dame ». (Dossier #1258062002)

DESCRIPTION

La présente demande de soutien financier concerne l'édition 2026 du Festival de quartier « À l'Ouest de la dame », un grand événement local, festif, chaleureux, gratuit et accessible à tous, qui met en lumière la richesse culturelle et la diversité commerciale des quartiers du Canal, soit la Petite-Bourgogne, Saint- Henri et Griffintown. Au programme, une foire commerciale réunissant une vingtaine de kiosques, une offre gourmande variée sur le site et ses environs mettant en vedette la riche culture culinaire des quartiers, ainsi qu'une

programmation musicale et culturelle élaborée en collaboration avec l'organisme à but non lucratif (OBNL) Les Survenants.

L'événement contribue directement à l'augmentation de l'achalandage piétonnier dans le secteur de Notre-Dame Ouest et à l'amélioration de la visibilité des commerces de proximité. Entre autres retombées économiques : la découverte de nouveaux commerces, la hausse des ventes pour certains commerçants, la création d'un effet de destination pour le quartier, le renforcement du sentiment d'appartenance citoyen.

Localisation de l'événement : rue Notre-Dame Ouest entre les rues Atwater et Vinet. Voir plan d'implantation en pièce jointe.

Dates d'événements :

10 juillet 2026 de 17 h à 23h

11 juillet 2026 de 10 h à 23 h

12 juillet 2026 de 10 h à 17 h

Montage : 10 juillet 2026 de 6 h à 16 h

Démontage : 12 juillet 2026 de 16 h à 00 h

Achalandage estimé : 6 000 personnes par jour pour un total de 18 000 personnes.

JUSTIFICATION

Soutenir l'organisation d'un événement qui est devenu une signature des Quartiers du Canal. Le soutien financier de l'Arrondissement facilitera la réalisation d'un projet ayant un double impact de contribuer à l'animation de la vie de quartier, et à la vitalité commerciale de la rue Notre-Dame Ouest.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière sera couverte par une affectation de surplus libres. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats du plan stratégique Montréal 2030, notamment avec les priorités suivantes :

- Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité;
- Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La SDC Les Quartiers du Canal fera état de la contribution de l'Arrondissement dans les divers véhicules promotionnels et publicitaires relatifs à l'événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement du 8 juin 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachad LAWANI
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Martin PARÉ
chef de division - Urbanisme (arrondissement
du Sud-Ouest))

Le : 2026-05-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1265443005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 10 000 \$ pour l'année 2026 à l'organisme Centre récréatif culturel et sportif St-Zotique inc. (CRCS) pour le projet Programme concerté d'accompagnement jeunesse / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'octroyer une contribution financière de 10 000 \$, à l'organisme Centre récréatif culturel et sportif St-Zotique inc. (CRCS), pour le projet Programme concerté d'accompagnement jeunesse;
2. d'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Isabelle A GAUTHIER **Le** 2026-05-27 16:17

Signataire :

Isabelle A GAUTHIER

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1265443005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière de 10 000 \$ pour l'année 2026 à l'organisme Centre récréatif culturel et sportif St-Zotique inc. (CRCS) pour le projet Programme concerté d'accompagnement jeunesse / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le projet Programme concerté d'accompagnement jeunesse, porté par le Centre récréatif, culturel et sportif Saint-Zotique (CRCS) en collaboration avec Soccer St-Henri, est soutenu par la Ville de Montréal dans le cadre du programme Prévention Montréal, pour un montant de 28 000 \$ sur un an.

Ce financement permet d'assurer une offre d'activités sportives encadrées ainsi qu'un accompagnement psychosocial auprès d'environ 100 jeunes de 12 à 35 ans issus des quartiers de Saint-Henri et de la Petite-Bourgogne, majoritairement en situation de vulnérabilité.

Toutefois, certaines dimensions essentielles du projet, notamment les activités communautaires, la mobilisation des jeunes et le soutien à leur participation, ne sont pas couvertes par ce financement et reposent actuellement sur des ressources limitées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 22 0324 - 8 décembre 2025 : Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 243 044 \$ pour l'année 2026 à 13 organismes dans le cadre d'une prolongation du Programme Prévention Montréal – Axe 1 et Axe 2, en provenance du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les projets de conventions à cet effet. (dossier 1255443005)

CA24 22 0005 - 15 janvier 2024 : Accorder un soutien financier totalisant la somme de 309 649 \$ pour l'année 2024 et 309 649 \$ pour l'année 2025 aux quatre organismes ci-après désignés aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal Axe 2 / Approuver les quatre projets de convention à cet effet (dossier 1236008004).

DESCRIPTION

La bonification demandée vise à compléter le projet existant en ajoutant des activités et des mesures de soutien favorisant la participation et l'engagement des jeunes pour l'année 2026. Elle permettra notamment :

- l'organisation de tournois sportifs interquartiers et d'événements communautaires;
- la mise en place d'activités festives et de reconnaissance;
- l'implication active de jeunes assistants (arbitrage, aide-entraînement, logistique);
- l'offre de collations et de repas lors des activités.

Ces actions viennent renforcer la portée sociale du projet en misant sur la participation citoyenne, la mixité et le développement des compétences des jeunes.

JUSTIFICATION

La bonification est nécessaire pour consolider les dimensions communautaires du projet, qui sont essentielles à l'atteinte des objectifs de prévention et de cohésion sociale. Les activités proposées contribuent à créer des milieux de vie positifs et inclusifs, à renforcer le sentiment d'appartenance des jeunes à leur quartier et à soutenir leur engagement. Elles permettent également de réduire certaines barrières à la participation, notamment grâce à l'offre de soutien alimentaire.

Sans cette bonification complémentaire, ces composantes demeurent fragiles ou limitées, ce qui réduit l'impact global du projet pourtant déjà structurant pour le territoire et la communauté.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La bonification couvre la période allant jusqu'au 31 décembre 2026. Le budget nécessaire à ce dossier est de 10 000 \$. Ces sommes sont entièrement assumées par le budget de fonctionnement de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Organisme	Projet	GSS	Soutien 2024 Prévention Montréal axe 2	Soutien 2025 Prévention Montréal axe 2	Soutien 2026 Prévention Montréal axe 2	Bonification 2026 Arrondissement
Centre récréatif culturel et sportif St-Zotique (CRCS)	Programme concerté d'accompagnement jeunesse	#12886	28 000 \$	28 000 \$	28 000 \$	10 000 \$

La dépense est entièrement assumée par l'arrondissement. Clé comptable : 305413 07001 61900 016491 026390 000 000.

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle du Plan stratégique Montréal 2030 (voir document en annexe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La bonification proposée permet d'accroître les retombées du projet. Elle contribue au renforcement de la cohésion sociale en favorisant les échanges entre jeunes de différents milieux et en développant un sentiment d'appartenance au quartier. Elle soutient également l'occupation positive des jeunes en leur offrant des activités structurées et régulières, contribuant ainsi à la prévention de la marginalisation, de la délinquance et de la criminalité.

Par ailleurs, l'implication des jeunes assistants favorise le développement de leur leadership, de leur autonomie et de leurs compétences, contribuant ainsi à leur parcours personnel et professionnel. Le soutien alimentaire et la gratuité des activités permettront également de réduire les barrières à la participation pour les jeunes en situation de vulnérabilité. Le projet contribue aussi à renforcer les partenariats locaux, notamment à travers l'organisation d'événements rassembleurs conjointement avec d'autres organismes tels que les tournois en même temps que les BBQ de Famijeunes, qui mobilisent aussi d'autres acteurs du milieu. Ces initiatives participent à la vitalité du quartier et à la création de liens entre organismes et citoyens.

Dans l'ensemble, cette bonification agit comme un levier permettant de maximiser l'impact d'un projet déjà en place, tout en consolidant une approche préventive, inclusive et ancrée dans le milieu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications se feront selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Magalie MILETTE
conseiller(-ere) en développement

ENDOSSÉ PAR

Jean-François ARIANO-LORTIE
Chef de Division SLDS

Le : 2026-05-19

communautaire

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-Antoine DIONNE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1268532001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , Section transition écologique planification entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 40 000 \$ à Action-Gardien, corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles et l'Épicentre, dans le cadre du Plan de développement d'une communauté nourricière du Sud-Ouest pour l'année 2026 / Approuver les projets de conventions à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant 40 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

ORGANISMES	PROJETS	DURÉE PROJETS	MONTANT ACCORDÉ
Action-Gardien, corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles	Déploiement des bons solidaires	Du 9 juin au 15 décembre 2026	24 000 \$
Épicentre Saint-Henri	Mutualisation de l'Épicamion	Du 9 juin au 15 décembre 2026	16 000 \$

2. d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers ;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Isabelle A GAUTHIER **Le** 2026-05-29 12:26

Signataire :

Isabelle A GAUTHIER

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1268532001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , Section transition écologique planification entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 40 000 \$ à Action-Gardien, corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles et l'Épicentre, dans le cadre du Plan de développement d'une communauté nourricière du Sud-Ouest pour l'année 2026 / Approuver les projets de conventions à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Avec son premier Plan de développement d'une communauté nourricière (PDCN), en collaboration et avec la participation de la communauté, l'Arrondissement s'est engagé à promouvoir, à soutenir et à encourager les initiatives locales qui contribuent à construire un système alimentaire de proximité dans Le Sud-Ouest. Afin de favoriser la concrétisation de la vision du PDCN et de veiller à la consolidation des initiatives existantes, l'Arrondissement du Sud-Ouest a lancé un premier appel à projets de 35 000 \$ en 2024, puis en 2025 de 50 000 \$ auprès des organismes impliqués dans la démarche du PDCN. Pour les années 2024 et 2025, les deux projets retenus étaient le Déploiement des bons solidaires dans le Sud-Ouest coordonné par Action-Gardien, corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles et la mutualisation de l'Épicamion de l'Épicentre. Les sommes ont été réparties ainsi:

- Année 2024: 17 500 \$ accordé à Action-Gardien, corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles et 17 500 \$ accordé à l'Épicentre
- Année 2025: 30 000 \$ accordé à Action-Gardien, corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles et 20 000 \$ accordé à l'Épicentre

Pour l'année 2026, le soutien financier sera poursuivi pour les deux mêmes projets pour un montant total de 40 000 \$ afin d'assurer la poursuite et la consolidation de ces deux initiatives. Le présent dossier vise à accorder un soutien financier totalisant la somme de 40 000 \$ (non taxable) aux deux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du PDCN (année 2026) et approuver les deux conventions à cet effet.

Le soutien financier sera réparti ainsi pour 2026:

- 24 000 \$ accordé à Action-Gardien, corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles (Bons solidaires) et 16 000 \$ accordé à l'Épicentre (Épicamion)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 22 0263 – 13 septembre 2021 – Adopter le Plan d'action local en transition écologique 2021-2025 du Sud-Ouest (dossier 1218532003)

CA21 22 0275 - 13 septembre 2021 - Autoriser l'Arrondissement à déposer une demande d'appui au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour l'élaboration d'un plan de développement d'une communauté nourricière / Désigner le chef de division du Bureau de projets à titre de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, à l'égard de tout engagement lié à la soumission de cette demande (dossier 1218532004)

CA23 22 0261 - 11 septembre 2023 - Adopter le Plan de développement d'une communauté nourricière du Sud-Ouest 2023-2028 (dossier 1238532004)

CA24 22 0087 - 8 avril 2024 - Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 35 000 \$ aux deux organismes ci-après désignés, dans le cadre de l'appel de projets 2024 du Plan de développement d'une communauté nourricière du Sud-Ouest / Approuver les projets de conventions à cet effet (dossier 1248532002)

CA25 22 0014 – 10 février 2025 - Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$ à deux organismes, dans le cadre de l'appel de projets du Plan de développement d'une communauté nourricière du Sud-Ouest pour l'année 2025 / Approuver les projets de conventions à cet effet (dossier 1258532001)

DESCRIPTION

Pour être admissible au soutien financier dans le cadre du PDCN, les projets doivent :

- être cohérent avec les trois orientations phares du PDCN;
- être un nouveau projet, la bonification ou la poursuite d'un projet existant, être réalisé sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest et desservir sa population;
- être porté par une ou des organisation(s) qui exerce(nt) ses activités sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest et ayant pignon sur rue dans l'arrondissement (les organismes ou concertations impliqués dans les démarches du PDCN seront favorisés);
- avoir une portée collective, cibler en priorité les populations en situation de vulnérabilité tout en étant inclusif et en favorisant la mixité sociale, s'intégrer harmonieusement sur le territoire et respecter la réglementation en vigueur;
- les projets déposés devront être déposés avec l'une des concertations locales;
- être réalisé et complété au plus tard le 15 décembre 2026 et la reddition de compte finale transmise au plus tard le 15 décembre 2026.

Une priorité est donnée aux projets concertés (incluant plus d'une organisation ou concertations locales) et dont les activités se dérouleront dans plus d'un quartier du Sud-Ouest, ainsi qu'aux projets dont le but est de mutualiser des équipements, des services et des infrastructures avec les organismes du Sud-Ouest.

Le projet des Bons solidaires coordonné par Action-Gardien, corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles est déployé dans les quatre quartiers de l'arrondissement avec la participation des concertations locales et organismes locaux. Il s'agit de bons échangeables dans les ressources alimentaires pour les personnes vivant de l'insécurité alimentaire.

Le projet de mutualisation de l'Épicamion coordonné par l'Épicentre est un camion réfrigéré qui permet à des organismes ayant des besoins en transport d'aliments de mieux rejoindre les populations vivant de l'insécurité alimentaire.

JUSTIFICATION

Les deux projets soutenus ont été déposés et retenus dans le cadre des appels à projets 2024 et 2025 du PDCN. Les deux projets répondaient aux critères de l'appel de projets et ont donc été recommandés pour être financés. Selon ces mêmes critères, il est recommandé de prolonger le financement de ces projets pour l'année 2026 afin d'assurer la poursuite de leur déploiement et consolidation sans appel à projets.

Les deux projets permettent de réaliser les objectifs du Plan de développement d'une communauté nourricière du Sud-Ouest. Par ailleurs, ces deux projets ont été déposés en concertation et en collaboration entre les concertations locales et leurs membres afin de bénéficier à tous les quartiers du Sud-Ouest, dans une vision de communauté nourricière. Ces projets sont également ancrés dans les réalités locales.

Pour les Bons solidaires, la subvention 2026 permettra de poursuivre et intensifier les projets pilotes de distribution de bons solidaires dans Petite-Bourgogne, Saint-Paul-Émard et Saint-Henri, de documenter les particularités d'implantation dans ces contextes ainsi que les retombées pour les personnes et les organismes. La subvention permettra d'appuyer le travail de documentation du projet et de recherche de financement qu'a débuté Pointe-Saint-Charles afin de pérenniser le projet.

Pour l'ÉpiCamion, la subvention permettra la consolidation de la mutualisation avec la recherche de nouveaux partenaires, la poursuite de l'intégration d'outils statistiques pour assurer une meilleure planification des trajets pour limiter les kilomètres parcourus (donc les GES), la recherche de nouvelles sources de financement et la structuration et la consolidation d'un circuit de récupération des invendus alimentaires auprès de commerces alimentaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la contribution est de 40 000\$ et aucune dépense additionnelle n'est prévue. La dépense totale de ce soutien financier est de 40 000 \$ (non taxable) et sera financée à 100% par le budget de fonctionnement d'arrondissement selon les interventions financières inscrites au dossier.

CDC Action-Gardien	2024	2025	Soutien recommandé en 2026
Déploiement des Bons solidaires	17 500 \$	30 000 \$	24 000 \$
Pourcentage (%) de la valeur du soutien par rapport au projet global	100 % pour le déploiement dans Émard-Saint-Paul, Petite-Bourgogne et Saint-Henri (le déploiement dans Pointe-Saint-Charles est financé par le PIC Centraide)	100 % pour le déploiement dans Émard-Saint-Paul, Petite-Bourgogne et Saint-Henri (le déploiement dans Pointe-Saint-Charles est financé par le PIC Centraide)	100 % pour le déploiement dans Émard-Saint-Paul, Petite-Bourgogne et Saint-Henri (le déploiement dans Pointe-Saint-Charles est financé par le PIC Centraide)

Épicentre Saint-Henri	2024	2025	Soutien recommandé en 2026
Mutualisation de l'Épicamion	17 500 \$	20 000 \$	16 000 \$
Pourcentage (%) de la valeur du soutien par rapport au projet global	Environ 40 % (l'Épicentre bénéficie d'autres subventions et de revenus par la location du camion)	Environ 40 % (l'Épicentre bénéficie d'autres subventions et de revenus par la location du camion)	Environ 40 % (l'Épicentre bénéficie d'autres subventions et de revenus par la location du camion)

MONTRÉAL 2030

Le PDCN et les actions associées pour la communauté nourricière contribuent à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements pour accélérer la transition écologique, renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion et amplifier la démocratie et la participation.

Selon le Plan stratégique 2030 de Montréal, ces projets répondent aux orientations suivantes:

Accélérer la transition écologique :

- En développant une économie plus verte et inclusive, en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable
- En favorisant la mutualisation et le partage des ressources entre les organismes

Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion à l'échelle humaine et de quartier:

- En renforçant l'accès aux personnes en situation de vulnérabilité à des aliments de proximité frais et de qualité
- En soutenant une économie alimentaire locale, solidaire et résiliente
- En favorisant les liens sociaux et en faisant mieux connaître les ressources alimentaires solidaires dans les quartiers

Stimuler l'innovation et la créativité :

- En mettant en place des approches adaptées à chacun des milieux

Selon le Plan de développement de communauté nourricière du Sud-Ouest, ces projets répondent aux orientations suivantes:

- Promouvoir une culture d'autonomisation citoyenne pour stimuler les activités nourricières
- Contribuer à améliorer l'accès à une saine alimentation pour les populations vulnérables
- Faciliter le développement des infrastructures et des espaces de production, de transformation, de distribution et de valorisation des aliments

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas où le présent dossier ne serait pas adopté, ces projets ne seraient pas financés. Ainsi, l'Arrondissement perdrait l'occasion de soutenir, de promouvoir et encourager les initiatives locales qui contribuent à construire un système alimentaire de proximité et de réaliser une partie de ses engagements inscrits au PDCN.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec la section des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conformément au calendrier de réalisation de chacun des projets qui devront être réalisés avant le 15 décembre 2026:

- Les projets feront l'objet de suivis de la part de l'Arrondissement;
- Un rapport final pour chacun des projets est requis au plus tard le 15 décembre 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Chrisoula MYLONAKIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Joelle FLUET
Conseillère en planification - Transition
écologique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-27

Annie LESSARD
Cheffe de section Programmation et
Transition écologique par interim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian BISSONNETTE
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1268532002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , Section transition écologique planification entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 6 500\$ pour l'année 2026 au Groupe Pro-Vert afin de remplacer les équipements de la serre affectés par un incendie et pour sécuriser le site / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant 6 500 \$ pour l'année 2026 à l'organisme Groupe Pro-Vert afin de remplacer les équipements de la serre affectés par un incendie et pour sécuriser le site;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Isabelle A GAUTHIER **Le** 2026-05-29 13:11

Signataire :

Isabelle A GAUTHIER

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1268532002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , Section transition écologique planification entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 6 500\$ pour l'année 2026 au Groupe Pro-Vert afin de remplacer les équipements de la serre affectés par un incendie et pour sécuriser le site / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le Jardin des Orioles administré par Le Groupe Pro-Vert est un jardin solidaire au parc Angrignon sur une superficie de 0,3 hectares incluant une serre de 50 pieds. Ce projet contribue de façon significative au soutien de la communauté nourricière du Sud-Ouest, entre autres, en produisant et distribuant des aliments frais. Le groupe Pro-Vert est un OBNL qui mobilise les communautés du Grand Montréal à travers des projets éducatifs et participatifs en environnement avec l'objectif de créer un impact positif sur la santé et la qualité de vie de la population.

Le 5 avril 2026 un incendie est déclaré dans la serre du Jardin des Orioles entraînant des pertes matérielles importantes pour l'organisme et mettant à risque la poursuite des activités de l'organisme dans la serre. Les pertes matérielles sont évaluées à plus de 5 000 \$ par l'organisme (parois, filage électrique, etc.).

Considérant les impacts majeurs de l'incendie sur les activités agricoles de l'organisme et de la contribution de ce projet dans la communauté nourricière du Sud-Ouest, un soutien financier sera offert à l'organisme pour remplacer le matériel affecté par l'incendie et pour quelques interventions visant à sécuriser le site.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 22 0067 – 24 février 2022 - Adopter le Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de l'exploitation d'un site de jardinage et de l'installation d'une serre au parc Angrignon (dossier 1227279002)

CA23 22 0261 - 11 septembre 2023 - Adopter le Plan de développement d'une communauté nourricière du Sud-Ouest 2023-2028 (dossier 1238532004)

DESCRIPTION

Ce soutien financier d'urgence et non renouvelable au Groupe Pro-Vert pour le réaménagement de la serre et le remplacement du matériel brûlé lors de l'incendie vise à assurer la poursuite des activités de l'organisme considérant leur portée pour la communauté nourricière du Sud-Ouest. Les modalités exigées sont inscrites dans la convention. Celles-ci concernent une validation préalable par l'Arrondissement des interventions prévues pour réparer la serre et leur estimation ainsi que la liste des interventions prévues pour sécuriser

la serre.

Les interventions prévues par l'organisme sont les suivantes:

- Pour remplacer le matériel affecté par l'incendie: Remplacement du parement de la serre, des fils électriques, prises de courant, ventilateur, couvre-sol, boyaux ainsi que les services professionnels pour exécuter certains de ces travaux.
- Pour la sécurisation du site: Installation de caméras, de lampes à mouvement et de détecteurs de fumée.

Les travaux et les dépenses devront être exécutés au plus tard le 15 décembre 2026.

JUSTIFICATION

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 6 500 \$ à l'organisme puisque les impacts de l'incendie limiteront grandement les activités de l'organisme, la quantité de légumes et fruits produits, la formation des jeunes éloignées du travail dans le cadre du programme *Je cultive mon avenir*, la possibilité d'implication bénévole de la population dans la serre et la distribution des récoltes à des familles en situation de vulnérabilité et à des organismes en sécurité alimentaire.

Les retombées du projet sont majeures et le soutien financier de l'Arrondissement permettra de réduire les impacts négatifs de l'incendie sur la communauté nourricière du Sud-Ouest.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la contribution est de 6 500 \$ et aucune dépense additionnelle n'est prévue. La dépense totale de ce soutien financier sera financée à 100% par le budget de fonctionnement d'arrondissement selon les interventions financières inscrites au dossier.

MONTREAL 2030

Le PDCN (Plan de développement de communauté nourricière du Sud-Ouest) et les actions associées pour la communauté nourricière contribuent à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements pour accélérer la transition écologique, renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion et amplifier la démocratie et la participation.

Selon le Plan stratégique 2030 de Montréal, ces projets répondent aux orientations suivantes:

Accélérer la transition écologique :

- En développant une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable
- En favorisant la mutualisation et le partage des ressources entre les organismes

Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion à l'échelle humaine et de quartier:

- En renforçant l'accès aux personnes en situation de vulnérabilité à des aliments de proximité frais et de qualité
- En soutenant une économie alimentaire locale, solidaire et résiliente
- En favorisant les liens sociaux et en faisant mieux connaître les ressources alimentaires solidaires dans les quartiers

Stimuler l'innovation et la créativité :

- En mettant en place des approches adaptées à chacun des milieux

Selon le Plan de développement de communauté nourricière du Sud-Ouest, ces projets répondent aux orientations suivantes:

- Promouvoir une culture d'autonomisation citoyenne pour stimuler les activités nourricières
- Contribuer à améliorer l'accès à une saine alimentation pour les populations vulnérables
- Faciliter le développement des infrastructures et des espaces de production, de transformation, de distribution et de valorisation des aliments

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas où le présent dossier ne serait pas adopté, le projet ne serait pas financé et les travaux de réhabilitation ne pourraient être exécutés. Ainsi, l'Arrondissement perdrait l'occasion de soutenir, de promouvoir et encourager les initiatives locales qui contribuent à construire un système alimentaire de proximité et de réaliser une partie de ses engagements inscrits au PDCN.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec la section des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conformément au calendrier de réalisation, les travaux devront être réalisés avant le 15 décembre 2026. Un rapport final est requis au plus tard le 15 décembre 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Chrisoula MYLONAKIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Joelle FLUET
Conseillère en planification - Transition
écologique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-27

Annie LESSARD
Cheffe de section Programmation et transition
écologique par interim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian BISSONNETTE
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1269248005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois d'avril 2026

De prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour le mois d'avril 2026, de la liste des bons de commande de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période comptable d'avril 2026.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-05-20 09:10

Signataire : Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1269248005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois d'avril 2026

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), un rapport mensuel des décisions déléguées doit être déposé au conseil d'arrondissement. Ce rapport fait état des décisions prises, par les employés de l'arrondissement du Sud-Ouest, conformément aux pouvoirs qui leur ont été délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 220075 - 4 mai 2026 - Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois de mars 2026 (dossier 1269248004)

DESCRIPTION

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois d'avril 2026 ainsi que la liste des virements budgétaires, les bons de commande de moins de 25 000 \$ et les factures non associées à un bon de commande pour la période comptable d'avril 2026.

Dépôt du rapport synthèse cumulatif par article qui précise le nombre de dossiers pour chacun des articles.

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia VEGA
ANALYSTE DE DOSSIERS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-19

Daphné CLAUDE
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle A GAUTHIER
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements



Dossier # : 1268921002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Demander au comité exécutif d'autoriser un virement budgétaire de 519 400\$ net de ristournes en 2026 en provenance de la réserve pour infrastructures socioculturelles et sportives vers l'arrondissement du Sud-Ouest / Autoriser, à compter de 2027, un ajustement annuel et récurrent de 972 300\$ net de ristournes, à la base budgétaire de l'arrondissement du Sud-Ouest pour l'exploitation du parc du Bassin-à-Bois.

Demander au comité exécutif d'autoriser un virement budgétaire de 519 400 \$ net de ristournes en 2026 en provenance de de la réserve pour infrastructures socioculturelles et sportives vers l'arrondissement du Sud-Ouest / Autoriser, à compter de 2027 un ajustement récurrent de 972 300\$ par année à la base budgétaire de l'arrondissement du Sud-Ouest pour l'exploitation du Parc du Bassin-à-Bois.

Signé par Isabelle A GAUTHIER **Le** 2026-05-29 09:59

Signataire :

Isabelle A GAUTHIER

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1268921002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Demander au comité exécutif d'autoriser un virement budgétaire de 519 400\$ net de ristournes en 2026 en provenance de la réserve pour infrastructures socioculturelles et sportives vers l'arrondissement du Sud-Ouest / Autoriser, à compter de 2027, un ajustement annuel et récurrent de 972 300\$ net de ristournes, à la base budgétaire de l'arrondissement du Sud-Ouest pour l'exploitation du parc du Bassin-à-Bois.

CONTENU

CONTEXTE

Le parc du Bassin-à-Bois, situé dans le secteur de Griffintown au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest, comprend plusieurs installations destinées à un usage public. Parmi celles-ci, on compte un pavillon accessible pendant les quatre saisons offrant aux citoyens un espace intérieur fonctionnel doté de toilettes accessibles universellement ainsi que d'espaces collectifs et techniques , ainsi qu'une patinoire réfrigérée permettant une utilisation prolongée durant l'hiver, de la mi décembre à la mi mars ainsi des activités culturelles en période estivale de la mi décembre à la mi mars ainsi des activités culturelles en période estivale. Ce vaste parc contribue à offrir plus de 9000 mètres carrés supplémentaires d'espaces collectif au secteur. Son aménagement fait partie de la portée du projet urbain Griffintown, dont le service de l'urbanisme et de la mobilité est le promoteur. Implanté dans un secteur en plein développement, ce parc vise à répondre aux besoins croissants en matière d'espaces publics et d'infrastructures de loisirs. Il favorise ainsi la fréquentation du site par les résidents du quartier grâce à des aménagements adaptés à une diversité d'usages communautaires et récréatifs.

Dans la perspective de la mise en valeur et de l'exploitation optimale de ces installations, une analyse détaillée des coûts d'exploitation et d'entretien a été réalisée à l'interne en 2025 par les équipes techniques de l'arrondissement. Cette démarche a permis d'évaluer les besoins budgétaires associés à l'opération de cet actif immobilier, en tenant compte de ses particularités et de son utilisation annuelle.

À cet effet, la mise en service complète des installations nécessite un ajustement récurrent du budget de fonctionnement de l'arrondissement, afin d'assurer un niveau de service adéquat et pérenne. La mise en opération progressive des équipements s'inscrit dans une planification visant à optimiser l'accessibilité et la qualité des services offerts à la population, en cohérence avec les objectifs de développement du secteur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 220049 - 26 avril 2026 - Accorder un contrat à Construction Urbex Inc. pour l'entretien

hivernal (lot1), l'entretien estival (lot 2) et l'entretien du chalet du parc Bassin-à-Bois, pour un montant de 779 243,06\$ taxes incluses pour les trois (3) lots, . Appel d'offre public 26-21288 (2 soumissionnaires) (dossier 1267062003)

CM24 0166 - 19 février 2024 - Octroi d'un contrat à Excavation E.S.M. inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement du parc du Bassin-à-Bois, incluant une patinoire réfrigérée et un pavillon technique, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du projet urbain Griffintown - Dépense totale de 29 224 682,38 \$, taxes incluses (contrat : 23 129 905,92 \$ + contingences : 4 625 981,18 \$ + incidences : 1 468 795,28 \$) - Appel d'offres public 23-6126 - 5 soumissionnaires. (dossier 1239981003)

DESCRIPTION

Dans le cadre de la planification de l'entretien des installations du parc du Bassin-à-Bois dans le secteur de Griffintown, une analyse des besoins financiers a été réalisée afin d'établir le budget requis pour assurer l'entretien hivernal, estival ainsi que l'entretien du chalet. Cette analyse permet d'estimer les ressources nécessaires pour maintenir les infrastructures dans un état optimal, assurer la sécurité des usagers et garantir la qualité des services offerts tout au long de l'année, en fonction des particularités saisonnières du site.

L'établissement d'un budget d'entretien adéquat est essentiel afin de soutenir la mise en valeur et l'utilisation continue du parc du Bassin-à-Bois, qui constitue un équipement public structurant dans un secteur en forte croissance.

Un financement approprié permet notamment :

- D'assurer la sécurité et l'accessibilité des installations en toute saison;
- De préserver la qualité des aménagements et des infrastructures;
- De maintenir un environnement propre et attrayant pour les citoyens;
- De répondre aux attentes de la population en matière d'espaces publics et d'activités récréatives.

JUSTIFICATION

En 2023, lors du lancement des travaux d'aménagement du parc du Bassin-à-Bois dans l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1239981003), incluant une patinoire réfrigérée, un pavillon technique et l'éclairage, une estimation des coûts d'exploitation annuels de 972 300 \$ (nets de ristourne) avait été établie. Celle-ci se ventilait entre les opérations courantes du parc (772 500 \$), l'animation et la programmation culturelle et sportive (157 500 \$), ainsi que l'entretien du bâtiment technique (42 300 \$).

En avril 2026, à la suite de l'appel d'offres public 26-21288 (deux soumissionnaires) (dossier 1267062003), un contrat a été octroyé à Construction Urbex Inc. pour l'entretien hivernal et estival du parc ainsi que l'entretien du chalet. Le montant du contrat s'élève à 779 243,06 \$ (taxes incluses), soit 711 552,78 \$ net de ristourne, pour la période de juin 2026 à juin 2027.

L'analyse démontre que les coûts associés à ce contrat s'inscrivent dans l'enveloppe budgétaire initialement prévue. Toutefois, une révision de la répartition interne des dépenses pourrait être nécessaire afin de refléter plus fidèlement les coûts réels d'exploitation, tout en respectant le budget global de 972 300 \$ net de ristourne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Considérant l'ouverture prévue au printemps 2026, un virement budgétaire en provenance de la réserve pour infrastructures socioculturelles et sportives vers l'arrondissement du Sud-Ouest est demandé au montant de 519 400 \$ (nets de ristourne) pour l'année 2026.

À compter du budget 2027, un ajustement récurrent à la base budgétaire de l'arrondissement du Sud-Ouest est demandé au montant de 972 300 \$ (nets de ristourne).

Une répartition préliminaire des dépenses d'exploitation est présentée ci-dessous à titre informatif. Celle-ci demeure indicative et pourrait être ajustée en fonction de l'évolution des besoins opérationnels.

Description	2026			À compter de 2027		
	avant taxes	taxes incl	net de ristournes	avant taxes	taxes incl	net de ristournes
Lot 1 - Entretien hivernal	76 675,79 \$	88 157,99 \$	80 500,00 \$	238 218,84 \$	273 892,11 \$	250 100,00 \$
Lot 2 - Entretien estival	43 909,99 \$	50 485,51 \$	46 100,00 \$	93 439,70 \$	107 432,29 \$	98 100,00 \$
Lot 3 - Entretien du chalet	183 831,41 \$	211 360,16 \$	193 000,00 \$	404 143,35 \$	464 663,82 \$	424 300,00 \$
Animation et la programmation culturelle et sportive	150 017,86 \$	172 483,03 \$	157 500,00 \$	150 017,86 \$	172 483,03 \$	157 500,00 \$
Entretien technique du bâtiment	40 290,51 \$	46 324,01 \$	42 300,00 \$	40 290,51 \$	46 324,01 \$	42 300,00 \$
Total	494 725,6 \$	568 810,7 \$	519 400,0 \$	926 110,25 \$	1 064 795,26 \$	972 300,00 \$

Les imputations comptables aux fins du virement de fonds vers le budget de fonctionnement de l'arrondissement du Sud-Ouest sont précisées dans l'intervention financière jointe au dossier décisionnel.

MONTRÉAL 2030

Le projet du parc du Bassin-à-Bois et son contrat d'entretien et d'animation s'inscrivent directement dans les orientations du Plan stratégique Montréal 2030 en matière de qualité de vie et de services de proximité. Dans un contexte de croissance soutenue, ils permettent d'offrir un espace public accessible, sécuritaire et animé, favorisant son appropriation par la population. L'entretien rigoureux et l'animation continue assurent l'attractivité et l'utilisation du site en toutes saisons. Le projet contribue également à la transition écologique par la mise en valeur d'un espace vert de qualité et à l'inclusion par un accès universel aux installations. Il en résulte un milieu de vie dynamique, durable et adapté aux besoins des citoyennes et citoyens

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence de transfert budgétaire, l'arrondissement ne serait pas en mesure de maintenir un niveau de service adéquat pour les résidentes et résidents du secteur. Cette situation risquerait d'entraîner une dégradation de la qualité de l'entretien des installations, ainsi que de compromettre la continuité et l'efficacité de l'offre de services.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opérations de communication prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
(Tiffany AVERY-MARTIN)

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marion DEMARE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Amélie BERGERON, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Amélie BERGERON, 8 mai 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ana Maria CORNEJO
agent(e) de gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-19

Yacouba TAPSOUKE
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle A GAUTHIER
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements



Dossier # : 1265114001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Appuyer les projets de trois institutions scolaires de l'arrondissement afin que ces derniers puissent bénéficier de l'aide financière du Ministère de l'Éducation (MEQ) dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA). S'engager à conclure une entente avec ces institutions afin de rendre les installations sportives accessibles à l'ensemble de la population

IL EST RECOMMANDÉ :

- D'appuyer les projets de trois institutions scolaires de l'arrondissement afin que ces derniers puissent bénéficier de l'aide financière du Ministère de l'Éducation (MEQ) dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).
- S'engager à conclure une entente avec ces institutions afin de rendre les installations sportives accessibles à l'ensemble de la population.

Signé par Isabelle A GAUTHIER **Le** 2026-05-27 12:35

Signataire :

Isabelle A GAUTHIER

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1265114001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Appuyer les projets de trois institutions scolaires de l'arrondissement afin que ces derniers puissent bénéficier de l'aide financière du Ministère de l'Éducation (MEQ) dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA). S'engager à conclure une entente avec ces institutions afin de rendre les installations sportives accessibles à l'ensemble de la population

CONTENU

CONTEXTE

Dans le contexte du deuxième appel de projets du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), le Centre de services scolaires de Montréal (CSSDM) demande l'appui de l'arrondissement du Sud-Ouest pour le dépôt de projets sur le territoire de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Pour être admissible à l'aide financière du PAFIRSPA, le CSSDM, à titre d'organisme scolaire doit s'engager à conclure une entente de partage des installations avec la municipalité où se trouve le projet, soit la Ville de Montréal et, plus particulièrement pour les projets mentionnés, avec l'arrondissement du Sud-Ouest.

Les projets concernés sont les suivants :

- École Coeur-Immaculé-de-Marie : rénovation du gymnase
- École De la Petite-Bourgogne : rénovation du gymnase
- École Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours : ajout d'un terrain sportif extérieur.

JUSTIFICATION

Le PAFIRSPA vise à financer la réalisation de projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives favorisant la pratique d'activités physiques. Le versement de la subvention est conditionnel à une résolution d'appui du conseil d'arrondissement pour la réalisation de ces projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y a pas d'implication financière pour la Ville de Montréal dans ce dossier.

MONTRÉAL 2030

Le présent dossier décisionnel est en lien avec les priorités suivantes de la Stratégie 2030 de la Ville de Montréal :

- Priorité #9 | Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire : La pratique d'activités de loisirs et sportives dans une installation publique est l'occasion de se rassembler en famille et entre amis, d'échanger et faire la rencontre avec de nouvelles personnes du quartier.
- Priorité #19 | Offrir à l'ensemble des montréalaises et montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins : La pratique du sport et du loisirs dans une installation de proximité permet de pratiquer le sport désiré, de développer un esprit d'appartenance dans son quartier de vie et de créer des liens sociaux forts qui font en sorte d'offrir un milieu de vie sécuritaire et de qualité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'aide financière du PAFIRSPA constitue une injection significative de fonds dans les installations sportives et récréatives scolaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Antoine DIONNE
Directeur, culture sports loisirs développement
social

ENDOSSÉ PAR

Benoit GLORIEUX
Directeur d'arrondissement

Le : 2026-05-20



Dossier # : 1269492001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , Section transition écologique planification entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation du dépôt d'une demande de financement au Programme d'aide financière aux infrastructures sportives, récréatives et de plein air (PAFIRSPA) pour le projet de rénovation et de mise aux normes du Centre récréatif Saint-Charles

Il est recommandé de :

- Autoriser la présentation du projet de rénovation du Centre Sportif Saint-Charles au ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) ;
- Confirmer l'engagement de l'Arrondissement, advenant la signature d'une convention d'aide financière, à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre ;
- Désigner la/le Chef.fe de division du Bureau de projets de l'Arrondissement ou toute autre personne autorisée à agir en son nom pour signer tous les documents relatifs au projet.

Signé par Isabelle A GAUTHIER **Le** 2026-05-29 13:54

Signataire :

Isabelle A GAUTHIER

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1269492001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , Section transition écologique planification entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation du dépôt d'une demande de financement au Programme d'aide financière aux infrastructures sportives, récréatives et de plein air (PAFIRSPA) pour le projet de rénovation et de mise aux normes du Centre récréatif Saint-Charles

CONTENU

CONTEXTE

Le 23 février 2026, le gouvernement du Québec via le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), a ouvert l'appel à projets du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA). Le programme est doté d'une enveloppe de 300 millions de dollars pour l'ensemble du Québec, et l'arrondissement souhaite y soumettre sa candidature.

Il vise à financer la construction, l'aménagement, la rénovation, la mise aux normes, l'agrandissement ou le réaménagement d'infrastructures sportives, récréatives et de plein air afin d'augmenter la présence d'infrastructures sportives, récréatives et de plein air en bon état dans toutes les régions du Québec, ainsi que l'accessibilité à ces infrastructures pour la population.

L'Arrondissement compte déposer le projet de Rénovation et de mise aux normes du Centre Sportif Saint-Charles dans le cadre du volet 1 Infrastructures sportives et récréatives.

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) a préalablement analysé le projet du Centre sportif Saint-Charles sur la base des critères suivants :

- Adéquation avec les critères de sélection du PAFIRSPA
- Dépôt d'un maximum d'un projet par arrondissement par volet
- Projets en lien avec les orientations et politiques de la Ville :
 - Les plans directeurs des installations sportives de la Ville de Montréal
 - Montréal 2030
 - Plan nature et sports
 - Potique transition écologique et développement durable des immeubles municipaux
- Projets dont la réalisation des travaux doit être effectuée dans un délai maximal de cinq ans suivant la date de confirmation du soutien par le MEQ
- Projets municipaux d'un minimum de 1M\$ pour le volet 1
- Le financement intégral des projets doit être inscrit à la planification décennale d'immobilisation (PDI) que la contribution provienne de l'arrondissement et/ou de la Ville Centre.

À la suite de cette analyse et considérant la capacité financière de la Ville, il a été recommandé d'autoriser le projet pour un dépôt au PAFIRSPA.

Les exigences Ville pour un dépôt au MEQ comptent aussi une résolution du conseil d'arrondissement, soit l'objectif du présent dossier décisionnel.

Afin de bénéficier de l'aide financière, les requérants doivent présenter leurs projets au MEQ au plus tard le 22 juin 2026.

Les travaux de rénovation et mise aux normes devront être terminés au plus tard cinq (5) ans après la date de la lettre d'annonce de la ministre.

L'aide financière maximale ne peut excéder 66 % des coûts admissibles, et ce, jusqu'à concurrence de 20 000 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE23 1747 – 8 novembre 2023 : Autoriser 21 projets municipaux et appuyer 47 projets d'organismes afin que ceux-ci puissent être soumis à une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation du gouvernement du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) (dossier 1239092001)

CA23 22 0366 – 12 décembre 2023 : Autorisation du dépôt d'une demande de financement au Programme d'aide financière aux infrastructures sportives, récréatives et de plein air (PAFIRSPA) pour le projet de Rénovation et mise aux normes du Centre Sportif de la Petite-Bourgogne (CSPB) (dossier 1236681008)

CE26 0802 – 27 mai 2026 : Autoriser la présentation de 22 projets municipaux et appuyer 4 projets d'organismes afin que ceux-ci puissent être soumis à une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation du gouvernement du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (dossier 1269114001)

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise uniquement à autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme d'aide financière aux infrastructures sportives, récréatives et de plein air (PAFIRSPA) pour le projet de rénovation et de mise aux normes du Centre récréatif Saint-Charles selon la portée des travaux décrits ci-dessous.

Le projet concerne la rénovation et la mise aux normes du Centre récréatif Saint-Charles (ouvrage no. 0263), situé au 1055 rue d'Hibernia à Montréal, propriété de la Ville de Montréal.

Ce bâtiment institutionnel, construit en 1966 et agrandi à plusieurs reprises, regroupe plusieurs fonctions sportives et communautaires, notamment :

- Un aréna
- Une piscine intérieure
- Un gymnase
- Des vestiaires
- Des salles polyvalentes
- Des espaces administratifs

Le projet vise à réaliser une réhabilitation majeure du bâtiment afin de corriger les déficiences accumulées et d'assurer sa pérennité dans une perspective de maintien de l'actif. Il comprend notamment :

- La mise à niveau des infrastructures en fin de vie ou désuètes (structure, mécanique,

- électricité, aquatique)
- La mise aux normes du bâtiment en regard des codes et règlements en vigueur (sécurité, accessibilité, qualité de l'air, etc.)
- L'amélioration de la performance énergétique, notamment par la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- L'adaptation des installations existantes afin de soutenir leur performance et d'assurer leur longévité.

Les travaux doivent viser et atteindre une certification environnementale reconnue. Ils doivent être réalisés selon le système LEED (niveau minimal LEED Argent), ou selon un système équivalent (ex. : BOMA BEST, Envision), conformément aux exigences de la Ville de Montréal.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale de maintien d'actifs et de modernisation des équipements municipaux, visant à assurer la continuité des services offerts à la population dans des conditions sécuritaires, accessibles et durables.

JUSTIFICATION

Les projets déposés dans le cadre du PAFIRSPA doivent avoir fait l'objet d'un appui du comité exécutif de la Ville et de l'Arrondissement pour qu'ils puissent être analysés au MEQ et avoir la possibilité de bénéficier d'une aide financière

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Advenant une réponse positive du MEQ. La dépense totale sera assumée à 66 % par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) et à 34 % par l'Arrondissement Le Sud-Ouest.

Une demande maximisant l'aide financière potentielle de 20 M\$ représenterait un projet pour lequel le coût total serait d'environ 30,3 M\$ et dont la part de l'Arrondissement s'élèverait à 10,2 M\$. L'aide financière du MEQ est versée sous forme de remboursement des dépenses engagées.

La part de l'Arrondissement pourrait être en partie financée par d'autres recherches de financement.

L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tous coûts non admissibles ou dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Le présent dossier décisionnel est en lien avec les priorités suivantes de la Stratégie 2030 de la Ville de Montréal :

- Priorité #1 | Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050;
- Priorité #9 | Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire;
- Priorité #19 | Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins.

Il est aussi en adéquation avec le volet Montréal active du Plan nature et sports de la Ville,

soit d'inciter à une vie active et sportive et d'offrir un réseau d'infrastructures durables et de qualité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'aide financière du PAFIRSPA constitue une injection significative de fonds dans une installation sportive et récréative de l'arrondissement.
L'acceptation du présent dossier dans les délais est nécessaire afin que les requérants puissent soumettre des dossiers complets dans le cadre du PAFIRSPA.

S'il est retardé ou refusé, les demandes seront incomplètes et ne pourront faire l'objet d'une analyse par le MEQ.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communications prévue à ce stade du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Date limite pour le dépôt de la demande de financement au MEQ : 22 juin 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Severine HEYMANS, Service de la culture_des sports et des loisirs
Yacouba TAPSOUKE, Le Sud-Ouest

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan BARBEAU-BARIL
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Annie LESSARD
Cheffe de section par intérim -
Programmation et transition écologique

Le : 2026-05-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian BISSONNETTE
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1260339005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau des élus du Sud-Ouest
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 3 000,00 \$ à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement.

D'autoriser une affectation de surplus de 3 000,00 \$.

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 3 000,00 \$ à divers organismes oeuvrant au sein de de l'arrondissement pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux:

Nom de l'organisme	Numéro de compte fournisseur	Projet	Montant
Centre Africain De Développement et d'Entraide Inc.	134989	Pour souligner le 25e anniversaire de l'organisme.	250 \$
Centre d'Intégration à la Vie Active pour les Personnes Vivant avec un Handicap Physique	129613	Pour financer la mission de l'organisme.	250 \$
Centre De Services Scolaires De Montréal (École Honoré Mercier)	103112	Pour financer la bourse "Implication bénévole" (Prix Gélinas) soulignant l'engagement des jeunes de l'école Honoré Mercier et leur rayonnement au sein de la communauté tant scolaire que civile.	500 \$
Centre De Services Scolaires De Montréal (École Saint-Henri)	103112	Pour le tournage de vidéo éducatives encourageant les comportements	500 \$

		écoresponsables.	
Centre De Services Scolaires De Montréal (École Victor-Rousselot)	103112	Pour financer l'organisation d'une fête de fin d'année.	500 \$
Centre De Services Scolaires De Montréal (École Coeur-Immaculé-de-Marie)	103112	Pour financer la réalisation du projet "De la terre à l'assiette".	500 \$
Centre De Services Scolaires De Montréal (École Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours)	103112	Pour financer la réalisation d'une corvée environnementale.	500 \$

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

Signé par Marc-André HERNANDEZ **Le** 2026-06-01 14:48

Signataire :

Marc-André HERNANDEZ

directeur(-trice)-amenag.urbain et serv. entreprises (arr.)
Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1260339005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau des élus du Sud-Ouest
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 3 000,00 \$ à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Centre Africain De Développement et d'Entraide Inc., par l'octroi d'une contribution non récurrente de 250 \$ pour souligner le 25e anniversaire de l'organisme.

Centre d'Intégration à la Vie Active pour les Personnes Vivant avec un Handicap Physique, par l'octroi d'une contribution non récurrente de 250 \$ pour financer la mission de l'organisme.

Centre De Services Scolaires De Montréal (École Honoré Mercier), par l'octroi d'une contribution non récurrente de 500 \$ pour financement issue du fonds pour la persévérance scolaire 2026. Pour financer la bourse "Implication bénévole" (Prix Gélinas) soulignant l'engagement des jeunes de l'école Honoré Mercier et leur rayonnement au sein de la communauté tant scolaire que civile.

Centre De Services Scolaires De Montréal (École Saint-Henri), par l'octroi d'une contribution non récurrente de 500 \$ pour financement issue du fonds pour la persévérance scolaire 2026. Pour le tournage de vidéo éducatives encourageant les comportements écoresponsables.

Centre De Services Scolaires De Montréal (École Victor-Rousselot), par l'octroi d'une contribution non récurrente de 500 \$ pour financement du fonds pour la persévérance scolaire 2026. Pour financer l'organisation d'une fête de fin d'année.

Centre De Services Scolaires De Montréal (École Coeur-Immaculé-Secours) par l'octroi d'une contribution non récurrente de 500 \$ pour financement du fonds pour la persévérance scolaire 2026. Pour financer la réalisation du projet "De la terre à l'assiette".

Centre De Services Scolaires De Montréal (École Notre-Dame-du-Perpétuel-de-Marie) par l'octroi d'une contribution non récurrente de 500 \$ pour financement du fonds pour la persévérance scolaire 2026. Pour financer la réalisation d'une corvée environnementale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Nom de l'organisme	Numéro de compte fournisseur	Projet	Montant
Centre Africain De Développement et d'Entraide Inc.	134989	Pour souligner le 25e anniversaire de l'organisme.	250 \$
Centre d'Intégration à la Vie Active pour les Personnes Vivant avec un Handicap Physique	129613	Pour financer la mission de l'organisme.	250 \$
Centre De Services Scolaires De Montréal (École Honoré Mercier)	103112	Pour financer la bourse "Implication bénévole" (Prix Gélinas) soulignant l'engagement des jeunes de l'école Honoré Mercier et leur rayonnement au sein de la communauté tant scolaire que civile.	500 \$
Centre De Services Scolaires De Montréal (École Saint-Henri)	103112	Pour le tournage de vidéo éducatives encourageant les comportements écoresponsables.	500 \$
Centre De Services Scolaires De Montréal (École Victor-Rousselot)	103112	Pour financer l'organisation d'une fête de fin d'année.	500 \$
Centre De Services Scolaires De Montréal (École Coeur-Immaculé-de-Marie)	103112	Pour financer la réalisation du projet "De la terre à l'assiette".	500 \$
Centre De Services Scolaires De Montréal (École Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours)	103112	Pour financer la réalisation d'une corvée environnementale.	500 \$

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de 3 000,00 \$ est financée par une affectation des surplus libres. La provenance et l'imputation pour cette dépense sont documentées à l'intervention financière.

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPERATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Racindia DE JESUS
charge(e) de secretariat

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-29

Isabelle A GAUTHIER
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements



Dossier # : 1264334003

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter le Règlement sur le zonage incitatif

Il est recommandé :
D'adopter le Règlement sur le zonage incitatif

Signé par Marc-André HERNANDEZ **Le** 2026-06-02 11:34

Signataire : Marc-André HERNANDEZ

directeur(-trice)-amenag.urbain et serv. entreprises (arr.)
Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1264334003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur le zonage incitatif

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil municipal a adopté le règlement 24-017 visant à réviser son plan d'urbanisme, intitulé Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM), le 16 juin 2025.

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) exige que les conseils d'arrondissements adoptent les règlements de concordance, afin d'assurer la conformité de leur réglementation au PUM. C'est dans ce contexte que l'Arrondissement travaille actuellement à la rédaction de son nouveau règlement d'urbanisme devant intégrer le zonage incitatif, nouvelle approche réglementaire introduite par le LAU.

Afin de pouvoir intégrer le zonage incitatif au règlement remplaçant le Règlement d'urbanisme, un règlement sur le zonage incitatif distinct doit d'abord être adopté par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le règlement de zonage incitatif permet, via l'adoption d'une résolution par le conseil d'arrondissement, d'accorder une norme de remplacement visant toutes dispositions de l'article 113 de la LAU, à l'exception de l'usage, à un projet conditionnellement à la conclusion d'une entente visant la réalisation d'une prestation conforme aux catégories suivantes:

- L'intégration dans le projet d'unités de logement abordable, social ou familial;
- L'atteinte d'objectifs en matière de performance environnementale;
- La réalisation, sur le site visé par la demande ou à proximité de celui-ci, de tout aménagement ou équipement d'intérêt public;
- La préservation ou la restauration d'un immeuble qui a une valeur patrimoniale.

Afin d'introduire cette nouvelle réglementation pour son territoire, l'Arrondissement souhaite adopter un premier règlement de petite envergure dont la norme de remplacement a très peu d'impact sur le milieu d'insertion d'un projet. Ainsi, le règlement vise à permettre aux bâtiments dont le taux d'implantation est d'un maximum de 50 % au zonage d'obtenir une norme de remplacement permettant un taux d'implantation maximum de 55 %. En

contrepartie, la prestation attendue pourra viser les options suivantes, au choix du conseil d'arrondissement:

- Une bonification de la cible minimale du facteur de résilience climatique;
- Une performance accrue de l'enveloppe du bâtiment en cas de panne de courant;
- Une bonification du pourcentage de verdissement du terrain.

Le projet doit être conforme à toutes autres normes applicables du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et à toutes exigences de règlements municipaux en vigueur, notamment le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041).

À terme, ce règlement sera remplacé dans le cadre de l'adoption du règlement remplaçant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) prévu à l'hiver 2026-2027. Il sera intégré à même le nouveau règlement d'urbanisme et les normes de remplacement seront revues et bonifiées afin d'être adaptées à la nouvelle approche réglementaire de l'arrondissement et permettre l'atteinte des objectifs du PUM.

Pouvoirs habilitants et processus

La LAU permet aux municipalités, en vertu de l'article 145.35.1 d'adopter un règlement relatif au zonage incitatif.

L'adoption de ce règlement doit suivre la procédure prévue aux article 123 et suivants de la LAU et est susceptible d'approbation référendaire. Un fois le règlement est en vigueur, une résolution du conseil d'arrondissement adoptée en vertu de ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

JUSTIFICATION

Considérant que l'adoption de ce règlement est nécessaire afin de le remplacer dans le cadre de l'adoption du règlement remplaçant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280)

Considérant que la nouvelle approche réglementaire de l'arrondissement repose sur le zonage incitatif pour l'atteinte des objectifs du PUM;

Considérant que le règlement s'applique à peu d'immeubles et que la norme de remplacement a peu d'impact;

Par conséquent, la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) est d'avis que l'on devrait donner une suite favorable à l'égard de l'adoption de ce règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du 1er projet de règlement par le conseil d'arrondissement
Avis annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation
Assemblée publique de consultation
Adoption du 2e projet de règlement par le conseil d'arrondissement
Avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum
Adoption du règlement par le conseil d'arrondissement
Examen de conformité
Parution d'un avis public et entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène BINET-VANDAL
Conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-22

Martin PARÉ
chef(fe) de division - urbanisme
(arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1264334004

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter le Règlement sur le zonage différencié

Il est recommandé :
D'adopter le Règlement sur le zonage différencié

Signé par Marc-André HERNANDEZ **Le** 2026-06-02 11:33

Signataire : Marc-André HERNANDEZ

directeur(-trice)-amenag.urbain et serv. entreprises (arr.)
Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1264334004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur le zonage différencié

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil municipal a adopté le règlement 24-017 visant à réviser son plan d'urbanisme, intitulé Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM), le 16 juin 2025.

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) exige que les conseils d'arrondissements adoptent les règlements de concordance, afin d'assurer la conformité de leur réglementation au PUM. C'est dans ce contexte que l'Arrondissement travaille actuellement à la rédaction de son nouveau règlement d'urbanisme devant intégrer le zonage différencié, nouvelle approche réglementaire introduite par le LAU visant à favoriser la construction de logements abordables ou sociaux.

Afin de pouvoir intégrer le zonage différencié au règlement remplaçant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Le Sud-Ouest (01-280), un règlement sur le zonage différencié distinct doit d'abord être adopté par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le règlement de zonage différencié permet d'accorder une norme de remplacement visant toutes dispositions de l'article 113 de la LAU, à l'exception de l'usage, à un demandeur d'un permis s'il en fait la demande et si le projet consiste principalement en la construction d'unités de logement abordable ou social.

Afin d'introduire cette nouvelle réglementation pour son territoire, l'Arrondissement souhaite adopter un premier règlement de petite envergure dont la norme de remplacement a très peu d'impact sur le milieu d'insertion d'un projet. Ainsi, le règlement vise à permettre à un projet dont le taux d'implantation est d'un maximum de 50 % au zonage d'obtenir une norme de remplacement permettant un taux d'implantation maximum de 55 % si le projet vise la construction de logements abordables ou sociaux. Le projet doit être conforme à toutes autres normes applicables du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et à toutes exigences de règlements municipaux en vigueur.

À terme, ce règlement sera remplacé dans le cadre de l'adoption du règlement remplaçant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) prévu à l'hiver 2026-2027. Il sera intégré à même le nouveau règlement d'urbanisme et les normes de

remplacement seront revues et bonifiées afin d'être adaptées à la nouvelle approche réglementaire de l'arrondissement et permettre l'atteinte des objectifs du PUM.

Pouvoirs habilitants et processus

La LAU permet aux municipalités, en vertu de l'article 145.35.5 d'adopter un règlement relatif au zonage différencié.

L'adoption de ce règlement doit suivre la procédure prévue aux articles 123 et suivants de la LAU. En vertu de l'article 181 du Projet de loi 57, le projet n'est pas susceptible d'approbation référendaire s'il est adopté avant le 6 juin 2029.

JUSTIFICATION

Considérant que l'adoption de ce règlement est nécessaire afin de le remplacer dans le cadre de l'adoption du règlement remplaçant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280)

Considérant que la nouvelle approche réglementaire de l'arrondissement repose sur le zonage différencié pour l'atteinte des objectifs du PUM;

Considérant que le règlement s'applique à peu d'immeubles et que la norme de remplacement a peu d'impact;

Par conséquent, la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) est d'avis que l'on devrait donner une suite favorable à l'égard de l'adoption de ce règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTREAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du 1er projet de règlement par le conseil d'arrondissement

Avis annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation

Assemblée publique de consultation

Adoption du règlement par le conseil d'arrondissement

Examen de conformité

Parution d'un avis public et entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène BINET-VANDAL
Conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-22

Martin PARÉ
chef(fe) de division - urbanisme
(arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1265650006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009)

D'adopter un Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-05-22 12:54

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265650006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009)

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) est un outil qui permet aux employés et gestionnaires de l'arrondissement de poser certains gestes sans devoir obtenir une approbation au préalable de la part du conseil avec, en contrepartie, une obligation de faire une reddition de comptes sur une base régulière.

Le 25 mars 2025, la sanction de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM) marque une refonte complète du cadre contractuel applicable aux municipalités du Québec. Cette loi modernise les règles d'attribution des contrats, renforce la gouvernance contractuelle et introduit de nouvelles obligations pour les organismes municipaux. Ses dispositions sont entrées en vigueur le 1er avril 2026, obligeant la Ville à adapter l'ensemble de ses encadrements internes afin d'assurer leur cohérence avec les nouvelles exigences légales.

En conséquence, notre règlement doit être mis à jour afin d'intégrer les nouvelles exigences de la LCOM et d'harmoniser les pratiques internes. Ces ajustements permettront de clarifier les responsabilités des fonctionnaires bénéficiant d'une délégation de pouvoirs et d'assurer une application uniforme et conforme de la loi au sein de l'organisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 220103 - 7 avril 2025 - Adopter, avec changements, un Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) (dossier 1250858003)

CA23 220234 - 10 juillet 2023 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) (dossier 1231940001)

CA20 220157 - 8 juin 2020 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) afin de déléguer l'établissement d'un passage pour piétons non protégé et de déléguer tout pouvoir ou responsabilité relevant de l'autorité compétente en vertu d'un règlement adopté par le conseil de la ville dont l'application est déléguée au conseil d'arrondissement ainsi que tout pouvoir ou responsabilité relevant de l'autorité compétente ou d'un directeur en vertu d'un règlement relevant de la compétence du conseil

d'arrondissement (dossier 1207279002)

CA19 220272 - 9 septembre 2019 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009), afin de déléguer au directeur d'arrondissement les fonctions dévolues à un dirigeant de l'organisme municipal par la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (dossier 1197279012)

CA18 220238 - 13 août 2018 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) (dossier 1187279006)

CA18 220048 - 12 février 2018 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) (dossier 1187279001)

CA14 220247 - 3 juin 2014 - Adoption - Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (dossier 1143510007)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à modifier le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) afin d'intégrer les nouvelles dispositions de la LCOM et mettre à jour les délégations aux différents fonctionnaires de l'arrondissement.

Certains termes modifiés par la LCOM doivent être mis à jour et la notion de dépense doit être révisée afin d'être harmonisée avec l'article 12 de la LCOM qui définit la dépense comme l'ensemble des engagements financiers associés à un contrat. Conformément à cette définition, la dépense doit comprendre non seulement le montant initial et les taxes applicables, mais aussi la valeur de tout renouvellement et de toute option prévus au contrat.

Également, certains tarifs du Chapitre V - Matières juridiques sont revus à la hausse afin de refléter les coûts actuels du marché, soit les radiations de sommes dues à l'arrondissement et le règlement des litiges en matière de relations de travail.

JUSTIFICATION

La modification du Règlement RCA14 22009 s'avère nécessaire afin d'assurer la conformité du cadre réglementaire de l'arrondissement avec les nouvelles exigences légales issues de la LCOM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publication d'un avis public annonçant l'entrée en vigueur du règlement sur le site Internet de l'arrondissement et de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : juin 2026

Adoption : juillet 2026

Publication de l'avis public d'entrée en vigueur du règlement : juillet 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melissa GAREAU
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Daphné CLAUDE
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2026-05-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle A GAUTHIER
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements



Dossier # : 1269536001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest autorisant l'exécution de travaux d'urgence d'Hydro Québec, sur les rues Saint Patrick, Bridge et Wellington en dehors des heures permises, soit de 19 h à 7 h, durant les fins de semaine du 12 juin au 13 juillet 2026.

Il est recommandé:

Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3), à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, autorisant l'exécution de travaux d'urgence d'Hydro Québec, sur les rues Saint Patrick, Bridge et Wellington en dehors des heures permises, soit de 19 h à 7 h, durant les fins de semaine du 12 juin au 13 juillet 2026.

Signé par	Marc-André HERNANDEZ	Le 2026-06-04 16:09
------------------	-------------------------	----------------------------

Signataire : Marc-André HERNANDEZ

directeur(-trice)-amenag.urban et serv. entreprises (arr.)
Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1269536001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest autorisant l'exécution de travaux d'urgence d'Hydro Québec, sur les rues Saint Patrick, Bridge et Wellington en dehors des heures permises, soit de 19 h à 7 h, durant les fins de semaine du 12 juin au 13 juillet 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Cette demande est en lien avec les travaux prévus pour la construction du massif sous la chaussée par Hydro Québec et leur sous-traitant Intervia. Ces travaux, ainsi que la reconstruction de la chaussée démolie, doivent avoir lieu pendant le nuit aux intersections suivantes :

- Rues **Saint-Patrick et Bridge** : une fin de semaine, du **2026-06-12** au **2026-06-15**
- Rues **Wellington et Bridge** : quatre fins de semaine, du **2026-06-19** au **2026-07-13**

L'horaire demandé : de vendredi 19 h à lundi 7 h

Les entraves prévues sont les suivantes :

Impacts sur la mobilité lors de la Phase 5 – Rues Saint-Patrick et Bridge

Les travaux prévus exigent :

- La **fermeture complète** de la rue Saint-Patrick, entre les rues De Condé et Wellington, avec maintien de la circulation locale seulement.
- La **fermeture complète** de la rue Bridge, entre les rues Wellington et Saint-Patrick.

Impact sur la mobilité lors de la Phase 7 – Rues Wellington et Bridge

Les travaux prévus exigent :

- La **fermeture complète** de la rue Wellington, entre les rues Saint-Patrick et Condé, avec maintien de la circulation locale seulement.
- La **fermeture complète en direction ouest** de la rue Bridge, entre les rues Mill

et Saint-Patrick, avec maintien d'une seule voie à contresens en direction est.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à adopter une ordonnance permettant le bruit de 19:00 à 7:00, durant les fins de semaine du 12 juin au 13 juillet 2026.

JUSTIFICATION

Ces interventions nécessitent une planification particulière et ne peuvent être réalisées durant les jours de semaine, afin de limiter les impacts majeurs sur la circulation du secteur, le transport en commun, les commerçants et autres riverains.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTREAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En raison du grand achalandage de la circulation dans ces secteurs, les travaux ne peuvent pas être réalisés de jour sans affecter la circulation. Par conséquent, il est préférable d'autoriser l'exécution des travaux durant la nuit.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication doit être effectuée en amont lorsque les travaux sont prévus en dehors des heures normales prescrites par le règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicholas RIMANELLI
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-22

Catherine BOUCHER THIBEAULT
cheffe de division - mobilité et planification
des déplacements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1269838002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - Séance du 8 juin 2026

Il est recommandé :

- D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 8 juin 2026.
- D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), une ordonnance autorisant la vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées, d'articles promotionnels et de nourriture, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 8 juin 2026.
- D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, paragraphes 1^o et 3^o de l'article 531), une ordonnance autorisant l'installation d'enseignes et/ou de bannières, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 8 juin 2026.
- D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre C-4.1, paragraphe 8^o de l'article 3) une ordonnance autorisant la fermeture des rues à la circulation de véhicules motorisés, sur les rues et selon les périodes identifiées dans le tableau joint en annexe à l'ordonnance, dans le cadre des activités de la « Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest – séance du 8 juin 2026 »

Signé par Isabelle A GAUTHIER **Le** 2026-05-28 10:43

Signataire :

Isabelle A GAUTHIER

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1269838002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - Séance du 8 juin 2026

CONTENU

CONTEXTE

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements spécifiques et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour les événements identifiés et pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, paragraphes 1^o et 3^o de l'article 531).
- Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre C-4.1, paragraphe. 8^o de l'article 3)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Course des couleurs 2026 Première édition
Place publique Mary-Griffin Première édition
Course Fondation CH Première édition
Échec en plein air CA25 22 0201 Séance du 7 juillet 2025 Ordonnances - Événements publics (dossier 1259838009)
Projet pumptrack CA25 22 0201 Séance du 7 juillet 2025 Ordonnances - Événements publics (dossier 1259838009)
Ludothèques CA25 22 0177 Séance du 9 juin 2025 Ordonnances - Événements publics (dossier 1259838008)
Inauguration du Mur de l'inclusion Première édition
Fête Saint-Jean-Baptiste CA23 22 0211 Séance extraordinaire du 14 juin 2023 Ordonnances - Événements publics (dossier 1236748007)
Fête Nationale YIM CA25 22 0148 Séance du 14 mai 2025 Ordonnances - Événements publics (dossier 1259838007)
Fête Nationale CA25 22 0148 Séance du 14 mai 2025 Ordonnances - Événements publics

(dossier 1259838007)
 La Guinguette CA25 22 0148 Séance du 14 mai 2025 Ordonnances - Événements publics (dossier 1259838007)
 Le Défi DMLA CA25 22 0177 Séance du 9 juin 2025 Ordonnances - Événements publics (dossier 1259838008)
 Fête du Canada CA25 22 0177 Séance du 9 juin 2025 Ordonnances - Événements publics (dossier 1259838008)
 À l'Ouest de la Dame CA25 22 0177 Séance du 9 juin 2025 Ordonnances - Événements publics (dossier 1259838008)
 Stop ALL VIOLENCE B-Ball Tournament CA24 22 0162 Séance du 10 juin 2024 Ordonnances - Événements publics (dossier 1249838005)
 Théâtre La Roulotte CA25 22 0177 Séance du 9 juin 2025 Ordonnances - Événements publics (dossier 1259838008)
 Jour de l'Emancipation CA24 22 0162 Séance du 10 juin 2024 Ordonnances - Événements publics (dossier 1249838005)
 Fête de quartier Saint-Henri CA25 22 0201 Séance du 7 juillet 2025 Ordonnances - Événements publics (dossier 1259838009)
 Hommage à Marcus Garvey CA25 22 0226 Séance du 11 août 2025 Ordonnances - Événements publics (dossier 1259838010)
 Double faute (Spectacle) Première édition
 Camion d'intervention artistique Première édition
 GRANDE course des enfants CA25 22 0261 Séance du 8 septembre 2025 Ordonnances - Événements publics (dossier 1259838011)
 Kicking PancreAS 5k CA25 22 0261 Séance du 8 septembre 2025 Ordonnances - Événements publics (dossier 1259838011)

DESCRIPTION

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement du Sud-Ouest sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation complète ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou de plusieurs rues ou une combinaison des deux, par exemple l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

Événement	Organisme	Lieu	Dates
Course des couleurs 2026	Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul	Parc Ignace-Bourget	L'événement : 11 juin 2026 de 13 h à 16 h Montage : 11 juin 2026 de 12 h à 13 h Démontage : 11 juin 2026 de 15 h à 16 h En cas d'intempéries : Reporté le 18 juin 2026
Place publique Mary-Griffin	Projet MR-63	Parc Mary-Griffin	L'événement : 15 juin au 31 octobre 2026 de 12 h à 21 h Montage : 15 juin 2026 de 7 h à 21 h Démontage : Les 28 et 29 octobre 2026 de 7 h à 21 h En cas d'intempéries : Maintenu
Course Fondation CH	Fondation des Canadiens pour l'enfance	Rue de la Montagne entre Av des Canadiens et Wellington, Wellington	L'événement : 18 juin 2026 de 18 h à 21 h Montage : N/A

		entre de la Montagne et Saint-Patrick, Saint-Patrick entre Wellington et rue Island	Démontage : N/A En cas d'intempéries : Maintenu
Échec en plein air	Loisirs et Culture Sud-Ouest	Parc Daisy-Peterson-Sweeney	L'événement : Les samedis et dimanches du 20 juin au 23 août 2026 de 11 h à 17 h Montage : N/A Démontage : N/A En cas d'intempéries : Annulé
Projet pumptrack	LA MAISON DES JEUNES DE POINTE-SAINT-CHARLES INC.	Parc d'Argenson	L'événement : 20 juin au 15 septembre 2026, heures variables Montage : N/A Démontage : N/A En cas d'intempéries : Maintenu
Ludothèques	GROUPE DOMISA INC.	Parc des Jazzmen, Parc Le Ber	L'événement : 20 juin au 15 septembre 2026, heures variables Montage : N/A Démontage : N/A En cas d'intempéries : Maintenu
Inauguration du Mur de l'inclusion	La Maison Benoît Labre	Lot 2 091 660	L'événement : 23 juin 2026 de 10 h à 14 h Montage : 23 juin 2026 de 8 h 30 à 9 h 30 Démontage : 23 juin 2026 de 14 h à 15 h En cas d'intempéries : Maintenu
Fête Saint-Jean-Baptiste	Festival Black & White	Parc Le Ber	L'événement : 23 et 24 juin 2026 de 10 h à 17 h Montage : 23 et 24 juin 2026 de 8 h à 10 h Démontage : 23 et 24 juin 2026 de 17 h à 18 h En cas d'intempéries : Maintenu
Fête Nationale YIM	Association des Jeunes de la Petite-Bourgogne	Parc Oscar-Peterson	L'événement : 24 juin 2026 de 12 h à 19 h Montage : 24 juin 2026 de 8 h à 12 h Démontage : 24 juin 2026 de 19 h à 21 h En cas d'intempéries : Maintenu
Fête Nationale	La Lutinerie de Montréal	Parc de l'Ancienne-cour-de-triage	L'événement : 24 juin 2026 de 11 h à 23 h Montage : 22 et 23 juin 2026 de 8 h à 22 h Démontage : N/A

			En cas d'intempéries : Maintenu
La Guinguette	La Lutinerie de Montréal	Parc de l'Ancienne-cour-de-triage	L'événement : 26, 27 et 28 juin 2026 de plus que 3, 4 et 5 juillet 2026. Les vendredis de 15 h à 23 h, les samedis de 11 h à 23 h et les dimanches de 11 h à 21 h Montage : 25 juin 2026 de 8 h à 22 h Démontage : 6 au 10 juillet 2026 de 8 h à 22 h En cas d'intempéries : Maintenu
Le Défi DMLA	La Fondation DMLA	Parc Angrignon	L'événement : 27 juin 2026 de 8 h à 11 h 30 Montage : 26 juin 2026 de 18 h à 21 h Démontage : 27 juin 2026 de 12 h à 13 h En cas d'intempéries : Maintenu
Fête du Canada	Association des Jeunes de la Petite-Bourgogne	Parc Oscar-Peterson	L'événement : 1 juillet 2026 de 12 h à 19 h Montage : 1 juillet 2026 de 8 h à 12 h Démontage : 1 juillet 2026 de 18 h à 20 h En cas d'intempéries : Maintenu
À l'Ouest de la Dame	SDC Les Quartiers du Canal	Rue Notre-Dame, entre les rues Atwater et Vinet	L'événement : 10, 11 et 12 juillet 2026 de 10 h à 23 h Montage : 10 juillet 2026 de 6 h à 16 h Démontage : 12 juillet 2026 de 16 h à 00 h En cas d'intempéries : Maintenu
Stop ALL VIOLENCE B-Ball Tournament	Stop ALL VIOLENCE B-Ball Tournament	Parc Oscar-Peterson	L'événement : 11 juillet 2026 de 11 h à 19 h Montage : 11 juillet 2026 de 9 h à 11 h Démontage : 11 juillet 2026 de 19 h à 20 h En cas d'intempéries : Maintenu
Théâtre La Roulotte	Arrondissement du Sud-Ouest	Parc Campbell-Ouest	L'événement : 14 juillet 2026 de 19 h à 20 h Montage : 14 juillet 2026 de 13 h à 19 h Démontage : 14 juillet 2026 de 20 h à 22 h En cas d'intempéries :

			Annulé
Théâtre La Roulotte	Arrondissement du Sud-Ouest	Parc Le Ber	L'événement : 22 juillet 2026 de 10 h 30 à 11 h 30 et 19 h à 20 h Montage : 22 juillet 2026 de 8 h à 10 h Démontage : 22 juillet 2026 de 20 h à 22 h En cas d'intempéries : Annulé
Jour de l'Emancipation	Association des Jeunes de la Petite-Bourgogne	Parc Oscar-Peterson	L'événement : 2 août 2026 de 12 h à 18 h Montage : 2 août 2026 de 9 h à 12 h Démontage : 2 août 2026 de 17 h à 19 h En cas d'intempéries : Maintenu
Fête de quartier Saint-Henri	Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri	Square Sir-George-Étienne-Cartier	L'événement : 15 août 2026 de 11 h à 23 h Montage : 15 août 2026 de 7 h à 11 h Démontage : 15 août 2026 de 20 h à 23 h En cas d'intempéries : Reporté au 16 août 2026
Hommage à Marcus Garvey	Association des Jeunes de la Petite-Bourgogne	Parc Oscar-Peterson	L'événement : 15 août 2026 de 12 h à 20 h Montage : 15 août 2026 de 9 h à 12 h Démontage : 15 août 2026 de 20 h à 22 h En cas d'intempéries : Annulé
Double faute (Spectacle)	Arrondissement du Sud-Ouest	Parc Campbell-Ouest	L'événement : 19 août 2026 de 18 h 30 à 19 h Montage : 19 août 2026 de 15 h à 18 h 30 Démontage : 19 août 2026 de 19 h à 20 h En cas d'intempéries : Annulé
Camion d'intervention artistique	Loisirs et Culture Sud-Ouest	Parc Angrignon	L'événement : 29 août 2026 de 14 h 30 à 15 h 30 Montage : 29 août 2026 de 10 h à 13 h Démontage : 29 août 2026 de 15 h 30 à 17 h En cas d'intempéries : Annulé
GRANDE course des enfants	GRANDS coureurs	Parc Angrignon	L'événement : 5 septembre 2026 de 9 h à 13 h Montage : 5 septembre

			2026 de 6 h à 9 h Démontage : 5 septembre 2026 de 13 h 30 à 16 h 30 En cas d'intempéries : Maintenu
Kicking PancreAS 5k	Coalition Priorité Cancer au Québec et Société du cancer pancréatique de Craig	Parc Angrignon	L'événement : 26 septembre 2026 de 17 h à 20 h Montage : 26 septembre 2026 de 16 h à 17 h Démontage : 26 septembre 2026 de 20 h à 21 h En cas d'intempéries : Annulé

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie de la population montréalaise. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement en permettant aux citoyennes et citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à toutes et à tous. Afin de les organiser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permet la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcoolisées ou non, permet aux organismes d'autofinancer leurs événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour soutenir la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, en équité et en accessibilité universelle. Il ne s'applique pas aux engagements en matière de changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements seront soumis pour avis aux différents services et partenaires concernés pour la négociation des parcours ainsi que pour l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public édictant les ordonnances sera publié sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Réalisation des événements

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emile GARCEAU
Agent de projets

ENDOSSÉ PAR

Karine BÉLANGER
Cheffe de section

Le : 2026-05-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-Antoine DIONNE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1260063005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015), une dérogation mineure relative à la marge arrière pour le bâtiment situé au 2385, rue Jolicoeur (lot 1 243 335 du cadastre du Québec)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 5 mai 2026;
Il est recommandé :

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015), une dérogation mineure afin de permettre une marge arrière minimale de 3,2 m pour le bâtiment situé au 2385, rue Jolicoeur (lot 1 243 335 du cadastre du Québec), et ce, malgré l'article 85 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) qui prescrit une marge arrière minimale de 4m.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-05-15 16:39

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1260063005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015), une dérogation mineure relative à la marge arrière pour le bâtiment situé au 2385, rue Jolicoeur (lot 1 243 335 du cadastre du Québec)

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de dérogation mineure (no 3003657922) a été déposée auprès de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) afin d'autoriser une dérogation à la marge arrière de 4 mètres exigée par le règlement de l'arrondissement du Sud-Ouest.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le site visé par la présente demande est situé au 2385, rue Jolicoeur.
La présente demande vise à autoriser, par le biais de la procédure de dérogation mineure, une marge arrière inférieure au minimum de 4 m exigé par le règlement d'urbanisme pour l'agrandissement projeté devant être réalisé en cour arrière. Une portion du bâtiment existant est déjà implantée à une distance de 3,16 m de la ligne arrière du lot.
L'agrandissement est prévu du côté gauche de cette portion du bâtiment, et son mur arrière viendrait s'aligner avec le mur arrière existant, maintenant ainsi une marge arrière de 3,16 m.

La proposition déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Le Sud-Ouest (01-280), notamment :

- Article 85, qui prescrit une marge arrière minimale de 4 m.

Cette dérogation peut être autorisée conformément à la procédure prévue aux articles 9, 12, 13 et 14 du Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015), dans la mesure où elle respecte les conditions d'évaluation et de recevabilité énoncées aux articles 2 et 4 de ce règlement.

JUSTIFICATION

Dans son ensemble, le projet satisfait adéquatement les conditions d'évaluations et de

recevabilité applicables à une demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation vise une disposition relative à la marge arrière pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure selon l'article 2 du Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015).

La non-conformité faisant l'objet de la demande de dérogation est de nature mineure, puisqu'elle consiste en un écart d'environ 84 cm entre la marge arrière requise par le règlement (4,0 m) et l'implantation projetée du mur arrière de l'agrandissement (3,16 m).

La dérogation demandée n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins. L'agrandissement est situé à l'arrière du bâtiment, en bordure d'une ruelle, et s'aligne avec un volume existant dont la marge arrière de 3,16 m est protégée par droit acquis. Le projet n'entraîne aucun impact négatif sur l'intimité, l'ensoleillement ou l'usage des propriétés avoisinantes.

De plus, l'application stricte des dispositions réglementaires relatives à la marge arrière aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant. Les travaux projetés consistent en un agrandissement mineur dans l'alignement du volume arrière existant.

La volumétrie proposée dans l'alignement du bâtiment existant permet de construire une forme rectangulaire dont les structures de plancher et de toiture reposent sur un module uniforme de solives ajourées à portée unique, assurant ainsi une cohérence structurale. Le respect de la marge arrière de 4 m entraînerait la multiplication d'angles et de ruptures dans l'enveloppe du bâtiment, augmentant les contraintes techniques, notamment aux jonctions entre différents matériaux, reconnues comme des points de vulnérabilité.

Enfin, l'abandon de l'alignement proposé nécessiterait des interventions structurales en sous-oeuvre dans le sous-sol, occasionnant des travaux supplémentaires disproportionnés par rapport à l'ampleur de la non-conformité.

La demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 de la Ville de Montréal (24-017).

Considérant que la demande respecte les conditions pour accorder une dérogation mineure;

La DAUP recommande un avis favorable à la demande de dérogations mineures afin de permettre pour le lot 1 243 335 (cadastre du Québec):

- Une marge arrière minimale de 3,2 m.

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a formulé, à sa séance du 5 mai 2026, un avis favorable à l'égard de cette demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis public
- Conseil d'arrondissement - Adoption résolution

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kelsey KEENAN-CREPEAU
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-12

Martin PARÉ
chef de division - urbanisme (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1267365001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ajouter 27 espaces de stationnement tarifés à divers endroits sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest

Attendu l'article 4, paragraphe 6 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest;
Il est recommandé :

- D'ajouter 9 espaces de stationnement tarifés sur l'avenue Atwater, entre les rues Workman et Notre-Dame Ouest;
- D'ajouter 4 espaces de stationnement tarifés sur la rue Ann, entre les rues Wellington et Smith;
- D'ajouter 14 espaces de stationnement tarifés sur la rue Smith, entre les rues du Shannon et Peel;
- De retirer 1 espace de stationnement tarifé sur la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues Charlevoix et Vinet.

De conserver toute autre signalisation en vigueur.

Signé par Isabelle A GAUTHIER **Le** 2026-05-26 13:41

Signataire :

Isabelle A GAUTHIER

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1267365001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ajouter 27 espaces de stationnement tarifés à divers endroits sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de révision de la signalisation de stationnement sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement, il est projeté d'améliorer l'offre de plusieurs types de stationnement, dont l'offre en stationnement de courte durée, afin de faciliter l'accès aux commerces et établissements.

Pour ce faire, l'installation de vingt-sept (27) espaces de stationnement tarifés additionnels est planifiée sur l'avenue Atwater ainsi que les rues Ann et Smith.

De plus, le retrait d'un (1) espace de stationnement tarifé (SN233) est planifié sur la rue Notre-Dame Ouest afin de pouvoir agrandir et sécuriser une zone de débarcadère et de livraison devant le Théâtre Beanfield.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Suite à l'analyse du dossier, il est recommandé :

- D'ajouter 9 espaces de stationnement tarifés sur l'avenue Atwater, entre les rues Workman et Notre-Dame Ouest;
- D'ajouter 4 espaces de stationnement tarifés sur la rue Ann, entre les rues Wellington et Smith;
- D'ajouter 14 espaces de stationnement tarifés sur la rue Smith, entre les rues du Shannon et Peel;
- De retirer 1 espace de stationnement tarifé sur la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues Charlevoix et Vinet.

JUSTIFICATION

Les ajouts d'espaces de stationnement tarifés faciliteront l'accès à des espaces de stationnement de courte durée. Le retrait permettra quant à lui d'agrandir et sécuriser une zone de débarcadère et de livraison.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ajouts :

L'Agence de Mobilité Durable estime que pour l'arrondissement, les revenus nets de ces nouveaux espaces de stationnement tarifés devraient être :

- Atwater (9 espaces) : environ 5 000 \$ (18 000 \$ brut) pour l'année 2027, si installés en 2026
- Ann (4 espaces) : environ 3 000 \$ (9 000 \$ brut) pour l'année 2027, si installés en 2026
- Smith (14 espaces) : environ 10 000 \$ (32 000 \$ brut) pour l'année 2027, si installés en 2026

Les revenus nets pour l'arrondissement sont calculés selon le mode de partage en vigueur. L'ajout des panonceaux sera entièrement aux frais de l'Agence de Mobilité Durable.

Retraits :

L'Agence de Mobilité Durable estime que la perte de revenus de l'espace de stationnement tarifé à retirer devrait être :

- Notre-Dame Ouest (1 espace) : environ 3 500 \$ (brut) pour l'année 2027

Puisque cet espace a été installé avant le 1er janvier 2023, et que le partage des revenus avec les arrondissements est applicable seulement pour les espaces installés à partir de cette date, il n'y a aucune perte de revenus à considérer pour l'arrondissement.

MONTREAL 2030

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

NA

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les entités concernées seront avisées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis à l'Agence de mobilité durable.

- Préparation et transmission d'ordres de travail à la Division de l'entretien, de l'éclairage et de la signalisation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1).
À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Manon PAWLAS, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Marina FRESSANCOURT, Agence de mobilité durable
Amine BOUSOFFARA-EXTERNE, Agence de mobilité durable
Amine BOUSOFFARA, Saint-Laurent

Lecture :

Marina FRESSANCOURT, 12 mai 2026
Amine BOUSOFFARA-EXTERNE, 11 mai 2026
Manon PAWLAS, 8 mai 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne GIRARD-RHEAULT
Agent technique en circulation et
stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-07

Catherine BOUCHER THIBEAULT
Cheffe de division - mobilité et planification
des déplacements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)

**Dossier # : 1264824001****Unité administrative responsable :** Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement**Projet :** -**Objet :** Approbation de plans PIIA - Projet de transformation de l'immeuble portant le numéro 6085, boulevard Monk

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Jean-Benoit Bourdeau, architecte, déposés et estampillés en date du 20 mai 2026, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 6085, boulevard Monk.

Signé par Marc-André HERNANDEZ **Le** 2026-05-25 16:41**Signataire :** Marc-André HERNANDEZ

directeur(-trice)-amenag.urban et serv. entreprises (arr.)
Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1264824001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans PIIA - Projet de transformation de l'immeuble portant le numéro 6085, boulevard Monk

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) pour le projet d'agrandissement du bâtiment mixte de 2 étages situé au 6085, boulevard Monk. Le bâtiment qui comporte un commerce et des garages au RDC et un logement à l'étage, est desservi par une ruelle à l'arrière ainsi que par une ruelle latérale. Cette demande doit être approuvée conformément au Règlement sur les Plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA), tel qu'exigé par l'article 5 du RCA 22 22014 de l'arrondissement du Sud-Ouest, et ont été évalués selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention E.1 - Construction ou agrandissement, et en rapport à l'unité de paysage 3.15 - Boulevard Monk.

Incluse dans l'aire de paysage Côte-St-Paul, cette unité de paysage est constituée des parcelles adjacentes au boulevard Monk, entre les rues Allard et la rue Saint-Patrick. Les types architecturaux principaux de cette unité de paysage sont l'immeuble à vocation mixte et l'immeuble à vocation commerciale tandis que les typologies secondaires sont représentées par l'immeuble à vocation institutionnelle, le duplex avec escalier intérieur et le triplex avec escalier intérieur.

Le projet est soumis aux paramètres de zonage suivants :

- La catégorie d'usage : C.4C H ;
- Les hauteurs de construction : 2 à 3 étages, 0 à 11 m ;
- Le taux d'occupation : minimum 35 %, maximum 100 % ;
- Densité : 0-3.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le bâtiment existant comporte 2 étages sur environ les 2/3 de son volume. Le tiers restant situé à l'arrière comporte un étage occupé par des garages qui sont accessibles à partir de la ruelle. Du point de vue volumétrique, l'agrandissement consiste en l'ajout d'un étage sur la partie du bâtiment de 2 étages et en l'ajout de 2 étages sur sa partie d'un étage. Le projet vise l'aménagement d'un total de 9 logements qui seront répartis comme suit :

- Au RDC : Aménagement d'un studio d'environ 37 m2 et réduction de la superficie du commerce existant. Aucune modification n'est apportée à la partie garage ;
- Au 2e étage : Aménagement de 2 logements d'une chambre et de 2 studios ;
- Au 3e étage : Aménagement de 2 logements d'une chambre et de 2 studios. Cet étage est construit avec un retrait de 30 cm par rapport à la façade donnant sur le boulevard Monk.

JUSTIFICATION

La DAUP a analysé le projet par rapport à sa conformité à la réglementation en vigueur et en tenant compte des objectifs et des critères du Règlement sur les PIIA. Le projet a été présenté aux CCU du 17 mars 2026 et à celui du 28 avril 2026.

L'analyse du projet a été effectuée selon les fascicules et dispositions particulières du PIIA suivantes :

1- Le fascicule d'intervention E1 - Construction ou agrandissement dont l'objectif est de préserver et rehausser les qualités du cadre bâti et du paysage urbain, contribuer à l'aménagement et au développement d'un milieu à l'échelle humaine et participer à la transition écologique et à la lutte aux changements climatiques.

2- La disposition particulière A.13 - Artères et zones commerciales dont l'objectif est de favoriser une architecture de qualité, l'intégration des bâtiments au secteur environnant et l'animation des rues commerciales.

CCU du 17 mars 2026 :

Recommandation de la DAUP :

Considérant les objectifs et critères du Règlement du PIIA en regard de l'intervention, lors du CCU du 17 mars, la DAUP a émis un avis favorable au projet de transformation du bâtiment situé au 6085, boul. Monk; aux conditions suivantes :

- Prévoir un retrait plus important du 3e étage ;
- Améliorer la facture du parapet et en fournir un détail ;
- Souligner le passage entre la brique existante et la nouvelle brique sur la façade latérale ;
- De manière générale, améliorer la qualité des rendus.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, les membres du CCU ont émis un avis défavorable, estimant nécessaire d'améliorer les façades, comme suit :

Façade avant :

- Améliorer la facture du nouveau parapet et en fournir des détails ;
- S'assurer de préserver et restaurer si nécessaire les éléments décoratifs de la corniche et du parapet existant ;
- Indiquer la hauteur du parapet du bâtiment contigu de droite et essayer le plus possible d'aligner les 2 bâtiments en hauteur.

Façade latérale :

- Mettre en valeur la transition entre la brique existante et la nouvelle brique. Fournir les références de la nouvelle brique qui doit s'harmoniser avec la brique existante sans qu'elle soit nécessairement identique ;
- Améliorer le traitement des fenêtres au rez-de-chaussée. Revoir l'alignement des fenêtres afin d'assurer une meilleure cohérence architecturale ;
- S'assurer de la conformité des issues.

Façade arrière :

- Remplacer le revêtement métallique par de la brique ;
- Améliorer la facture architecturale et l'alignement des fenêtres.

CCU du 28 avril 2026 :

Recommandation de la DAUP :

Considérant :

- Les objectifs et critères du Règlement du PIIA en regard de l'intervention ;
- L'évolution du projet suite au CCU du 17 mars 2026 ;

Lors du CCU du 28 avril 2026, la DAUP a émis un avis favorable au projet de transformation du bâtiment situé au 6085, boulevard Monk et a recommandé son approbation.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, les membres du CCU ont émis un avis favorable au projet , aux conditions suivantes :

- Éliminer la nouvelle marquise située au 3e étage ;
- Prévoir un rang de la nouvelle brique en soldat, légèrement en saillies pour bien démarquer les 2 briques ;
- Revoir l'alignement des ouvertures de la façades du 3e étage donnant sur le boulevard Monk.

Les plans rectifiés comportant les conditions du CCU, sont joints au présent sommaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 8 juin 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, dont le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

El-Bassim KAZI-AOUAL
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-20

Martin PARÉ
chef(fe) de division - permis et inspection
(arrondissement)

**Dossier # : 1267605001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les plans PIIA – Projet de construction pour l'immeuble constitué des lots 1 853 629, 6 387 941, 6 387 943, 6 387 945, 6 387 947 du cadastre du Québec

Considérant l'avis favorable, avec conditions, du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 28 avril 2026;

Il est recommandé :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Patrick Blanchette, architecte, déposés et estampillés en date du 25 mai 2026 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP), accompagnant une demande de permis de construction (3003658687) pour le bâtiment situé sur les lots 1 853 629, 6 387 941, 6 387 943, 6 387 945, 6 387 947 du cadastre du Québec.

Signé par	Marc-André HERNANDEZ	Le 2026-05-26 09:01
------------------	-------------------------	----------------------------

Signataire :

Marc-André HERNANDEZ

directeur(-trice)-amenag.urban et serv. entreprises (arr.)
Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1267605001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les plans PIIA – Projet de construction pour l'immeuble constitué des lots 1 853 629, 6 387 941, 6 387 943, 6 387 945, 6 387 947 du cadastre du Québec

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis (3003658687) a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement Le Sud-Ouest (DAUP) pour un projet de construction d'un projet résidentiel hors-marché comportant un rez-de-chaussée commercial sur le terrain vacant à l'angle des rues Bridge, Wellington et Saint-Colomban. L'immeuble de 20 étages comprend 395 logements ainsi qu'un stationnement au sous-sol de 21 cases. Le projet "Triangle Nord" est financé par le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal et est développé en partenariat avec Broccolini, Bâtir son quartier et l'OBNL d'habitation Point commun.

Cette demande doit être approuvée conformément à l'article 5 du Règlement sur les Plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) (RCA22 22014), de l'arrondissement Le Sud-Ouest, et a été évalué selon les objectifs et critères prévus par la résolution CA25 22 0275 - Adopter, en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, chapitre 2), une résolution autorisant la construction d'un projet résidentiel avec rez-de-chaussée commercial pour l'immeuble situé au 1300-1304, rue Saint-Patrick (lot 1 853 631 du cadastre du Québec), et pour l'immeuble constitué des lots 1 853 629, 6 387 941, 6 387 943, 6 387 945, 6 387 947 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 22 0275 – 29 septembre 2025 – Adopter, en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, chapitre 2), une résolution autorisant la construction d'un projet résidentiel avec rez-de-chaussée commercial pour l'immeuble situé au 1300-1304, rue Saint-Patrick (lot 1 853 631 du cadastre du Québec) et pour l'immeuble constitué des lots 1 853 629, 6 387 941, 6 387 943, 6 387 945, 6 387 947 du cadastre du Québec (1257605001)

DESCRIPTION

Le site

Le site visé par la présente demande est localisé dans le secteur d'opportunité Bridge-Bonaventure (Chapitre 4 du PUM), plus spécifiquement dans le sous-secteur du triangle nord Pointe-Saint-Charles pour lequel la Ville de Montréal a adopté un Plan directeur de mise en

valeur en mai dernier. Le site est adjacent à la rue Wellington, entre les rues Saint-Colomban et Bridge. Le terrain qui accueillera un projet social et abordable (hors-marché) est actuellement vacant.

Le projet

La demande vise à approuver, selon la procédure du Règlement sur les Plans d'intégration et d'implantation architecturale (RCA22 22014) les plans d'architecture pour la construction d'un bâtiment de 20 étages (63 mètres) comprenant 395 logements. Implanter en L le long des rues Bridge et Wellington, le bâtiment permet le dégagement d'une cour adjacente à la rue Saint-Colomban. Cette implantation et le traitement architectural proposé permettent l'encadrement de l'intersection. Le traitement des façades, les matériaux et les couleurs choisies visent à réduire l'effet de massivité du bâtiment.

JUSTIFICATION

Le projet a été analysé en tenant compte des objectifs et critères de la résolution CA25 22 0275 - Adopter, en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, chapitre 2), une résolution autorisant la construction d'un projet résidentiel avec rez-de-chaussée commercial pour l'immeuble situé au 1300-1304, rue Saint-Patrick (lot 1 853 631 du cadastre du Québec) et pour l'immeuble constitué des lots 1 853 629, 6 387 941, 6 387 943, 6 387 945, 6 387 947 du cadastre du Québec.

Le comité consultatif d'urbanisme a formulé, à sa séance du 28 avril, un avis favorable à l'égard de cette demande, avec les conditions suivantes :

1. Réviser le plan d'aménagement paysager afin de bonifier les aménagements pour:
 - a. Enjeux de logistiques urbaines du projet (débarcadère, livraison, déménagement, entretien);
 - b. Aire de dépôt des matières résiduelles conforme et multifonctionnelle, adjacente à l'entrée charretière du stationnement;
 - c. Uniformiser le traitement de sol pour le passage devant la chambre annexe au reste de la cour.
2. Soumettre un plan GMR conforme;
3. Soumettre un plan d'affichage commercial;
4. Revoir le traitement du volume à l'intersection des rues Bridge et Wellington afin de lui donner une cohérence avec le découpage des basiliaires, le mettre en rapport avec l'échelle humaine de la rue et réduire l'effet d'écrasement du RDC;
5. Revoir le traitement de la façade au RDC pour souligner l'aspect commercial (entablement);
6. Intégrer l'accès au stationnement en prolongeant la façade du basilaire sur la rue Saint-Colomban sur les étages au-dessus;
7. Bonifier les aménagements et espaces communs répondant aux besoins des familles et des enfants (local à poussettes, salle de jeux commune, WC facilement accessible au RDC, utilisation des espaces en toiture, etc.);
8. Régulariser les non-conformités (équipement mécanique en cour avant / génératrice), le cas échéant.

À l'exception des conditions 6 et 7, l'ensemble des conditions ont été respecté et les plans joints au présent sommaire en font état.

Concernant les conditions 6 et 7, il est impossible de modifier le projet en raison du programme très restrictif et des conditions de financement disponibles.

Un point d'information a été fait à cet égard au comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 19 mai 2026.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget global pour la réalisation de cet immeuble hors-marché est de 130 M\$. Il verra le jour grâce à une combinaison de leviers de financement inusitée qui découlent de l'Entente Canada-Québec concernant le Fonds pour accélérer la construction de logements (FACL), incluant une part Ville.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement - Adoption résolution

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin PARÉ
Chef de division - Urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Martin PARÉ
chef de division - urbanisme (arrondissement)

Le : 2026-05-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)